



France PRIOUX* et Magali MAZUY*

L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le pacs, plus d'un million de contractants

I. Évolution générale et structure par âge de la population

La population de la France au recensement de 2006

Les résultats définitifs du premier cycle de 5 ans d'enquêtes annuelles de recensement ont conduit l'Insee à réviser une nouvelle fois à la hausse l'accroissement de la population française entre les deux derniers recensements (Pla, 2009). Entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2006, l'effectif total de la population (France métropolitaine et départements d'Outre-Mer) est passé de 60,1 millions à 63,2 millions d'habitants, soit une augmentation de 3,1 millions. Comme le solde du mouvement naturel (différence entre les naissances et les décès) s'établit à 1,78 million au cours de cette période et que le solde migratoire global est évalué à 0,62 million, il a été procédé à un ajustement de 0,66 million, soit environ 95 000 personnes de plus sur chacune des années 1999 à 2005, de façon à rétablir la continuité entre les deux recensements. Des ajustements provisoires avaient déjà été introduits après les premières vagues d'enquêtes annuelles de recensement (Desplanques et Royer, 2005 ; Richet-Mastain, 2006 et 2007) ; il s'agit cette fois d'ajustements définitifs pour la période 1999-2005. Chaque année, la publication des résultats d'un nouveau recensement fondé sur cinq enquêtes annuelles (recensement de 2007 sur la période 2005-2009, puis de 2008 sur la période 2006-2010, etc.) permettra à l'Insee de réviser ses estimations de la population pour les années postérieures à 2006, qui sont donc aujourd'hui provisoires. Néanmoins, les ajustements devraient être moins importants, puisque l'intervalle entre

* Institut national d'études démographiques

Correspondance : France Prioux, Institut national d'études démographiques, 133 boulevard Davout, 75980 Paris Cedex 20, tél : 33 (0)1 56 06 21 44, courriel : prioux@ined.fr

deux recensements est considérablement raccourci, et que la méthodologie ne devrait plus changer⁽¹⁾.

Par ailleurs, l'ajustement effectué cette année concerne aussi les pyramides des âges : alors que les évaluations provisoires de la population de 2000 à 2006 étaient fondées sur les effectifs par âge recensés en 1999, les nouvelles pyramides tiennent compte également des effectifs par âge au recensement de 2006⁽²⁾. Il en résulte une légère révision de la structure de la population par groupes d'âges (tableau 2)⁽³⁾ et de tous les indicateurs démographiques (taux de fécondité, nuptialité, mortalité) fondés sur ces effectifs par âge.

Une croissance stable en 2007 et 2008

Au 1^{er} janvier 2009, la population de la France est estimée à 64,3 millions d'habitants⁽⁴⁾, dont 62,45 millions dans les départements métropolitains (Pla, 2009). Au cours de l'année 2008, l'augmentation de la population de France métropolitaine est estimée à 337 000 habitants, un chiffre presque identique à celui de l'année précédente (335 000, tableau 1). En effet, la hausse des naissances (+ 10 000) et du solde migratoire estimé (+ 5 000) a été presque entièrement compensée par celle du nombre des décès (+ 13 000).

Le taux d'accroissement naturel (4,2 ‰) se maintient parmi les plus élevés de l'Union européenne (UE) : la France fait partie des rares pays où le solde naturel atteint ou dépasse le taux de 3 ‰, avec le Luxembourg (4,1 ‰), le Royaume-Uni (3,5 ‰) et les Pays-Bas (3,0 ‰), étant seulement devancée par l'Irlande (10,4 ‰) et Malte (5,2 ‰), (Marcu, 2009). Malgré une augmentation assez générale des naissances en 2008 (l'Allemagne est le seul pays de l'Union à enregistrer une baisse de sa natalité), le solde naturel demeure négatif dans 8 pays : la Bulgarie (− 4,3 ‰), la Hongrie (− 3,1 ‰), la Lettonie (− 3,1 ‰), la Lituanie (− 2,6 ‰), l'Allemagne (− 2,1 ‰), la Roumanie (− 1,5 ‰), l'Estonie (− 0,5 ‰) et l'Italie (− 0,1 ‰). Parmi ces 8 pays, seule la population de l'Italie continue à s'accroître, grâce à un solde migratoire largement positif. Dans les 7 autres, ce solde est négatif (Bulgarie, Lettonie et Lituanie) ou trop faible pour compenser le solde naturel négatif (Allemagne, Estonie, Hongrie et Roumanie). Parmi les 21 pays d'Europe dont le solde migratoire est positif, le taux d'accroissement migratoire en France (+ 1,2 ‰) est faible au regard des taux estimés dans la plupart des 15 anciens pays membres de l'UE (à l'exception de

(1) La forte amplitude de l'intervalle intercensitaire et la différence de méthodologie (moins de sous-estimation en raison de la professionnalisation des agents recenseurs et de l'utilisation du répertoire individualisé des logements, et probablement plus de doubles comptes) expliquent l'ampleur de l'ajustement entre les recensements de 1999 et de 2006. Sur la question des ajustements après chaque recensement en France, on pourra se reporter à l'article de Hérin et Toulemon (2005).

(2) Voir l'article de G. Desplanques (2008) qui explicite les causes possibles de ces différences et les ajustements nécessaires de la pyramide des âges.

(3) Les tableaux 1 à 15, mis à jour chaque année, sont reportés en annexe. Leurs numéros ne correspondent pas toujours à l'ordre dans lequel ils sont cités dans le texte.

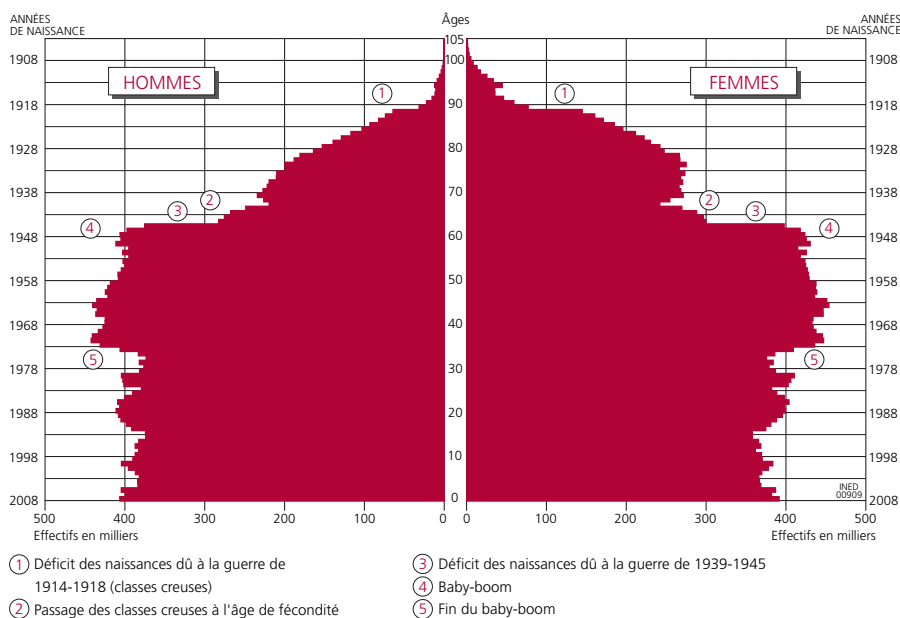
(4) La population des départements d'Outre-Mer (Dom) ne comptabilise plus les habitants des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, devenues deux collectivités d'Outre-Mer depuis le 15 juillet 2007. Elles ne font donc plus partie intégrante de la Guadeloupe.

l'Allemagne, où l'accroissement migratoire est quasi-nul en 2008) et de ceux de 3 nouveaux adhérents dont le solde migratoire est largement positif en 2008 (la République tchèque, la Slovaquie et Malte : de 6 ‰ à 10 ‰).

Un vieillissement très progressif de la structure par âge

Les résultats définitifs du recensement de 2006 ont conduit à une révision des pyramides des âges depuis 2000⁽⁵⁾, et à une légère modification de la structure par grands groupes d'âges (Pla, 2009 ; tableau 2). Le pourcentage d'adultes âgés de 20 à 59 ans a été légèrement revu à la baisse, essentiellement au profit des 60 ans ou plus. La part de ce dernier groupe d'âges s'accroît rapidement depuis 2006, au fur et à mesure que les premières générations du baby-boom atteignent la soixantaine. Les pourcentages de personnes plus âgées (65 ans ou plus, et 75 ans ou plus) augmentent beaucoup plus lentement : ce n'est qu'en 2011 que la génération 1946 atteindra 65 ans.

Figure 1. Pyramide des âges de la France au 1^{er} janvier 2009



Champ : France métropolitaine (évaluation provisoire).

Source : Insee.

La tendance à la hausse des naissances depuis 1994 a légèrement élargi la base de la pyramide des âges, en particulier au cours des années 2006 à 2008 (figure 1). Malgré cela, le pourcentage de jeunes âgés de moins de 20 ans continue

(5) L'Insee calcule désormais deux pyramides des âges avec des méthodologies différentes, l'une fondée sur la moyenne sur 5 ans des effectifs recensés à un âge donné, l'autre sur celle des effectifs recensés dans chaque génération :

« www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/methodologie_Estimations_de_population.pdf »

à perdre 0,1 point chaque année, pour atteindre 24,5 % au 1^{er} janvier 2009 en France métropolitaine (tableau 2), et 24,8 % pour l'ensemble de la France (Pla, 2009). La prise en compte des départements d'Outre-Mer, dont la population est un peu moins âgée que celle de la métropole, conduit à une répartition par grands groupes d'âges un peu plus jeune, et le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus n'atteint que 16,5 % (au lieu de 16,7 % en métropole).

Au-delà de 70 ans, la pyramide des âges est de moins en moins symétrique, du fait du déséquilibre des sexes : à l'âge de 85 ans, on compte plus de deux femmes pour un homme, et à l'âge de 95 ans trois femmes pour un homme.

Par comparaison avec les autres pays de l'UE⁽⁶⁾, la structure par âge de la population française est relativement jeune, du moins en ce qui concerne la part des moins de 20 ans : au 1^{er} janvier 2008, seule l'Irlande compte une proportion plus élevée (27,0 %, contre 24,9 % pour la France entière), et la moyenne européenne (ensemble des 27 pays) est nettement plus basse (21,7 %). C'est moins vrai de l'importance relative des personnes âgées de 65 ans ou plus, pour lesquels la France se situe autour de la médiane, 14 pays affichant des valeurs plus faibles. La part des 65 ans et plus au sein des 27 pays de l'Union est cependant plus élevée (17,0 %) qu'en France (16,3 %). Cela s'explique principalement par un poids assez important des 65 ans et plus en Allemagne et en Italie (respectivement 20,1 % et 20,0 %), pays dont la population représente au total plus du quart de celle de l'ensemble de l'UE (28,4 %).

II. L'immigration étrangère⁽⁷⁾

Une baisse prononcée en 2007

L'analyse des flux d'immigration reposant sur la statistique des nouveaux titres de séjour d'une durée d'au moins un an délivrés chaque année, elle ne peut porter que sur les étrangers soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour s'établir en France⁽⁸⁾. Or, depuis 2004, les ressortissants de Suisse et des pays de l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire les pays membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, n'ont plus à effectuer cette formalité. Seuls les étrangers en provenance de certains nouveaux États membres de l'UE⁽⁹⁾ doivent en faire la demande s'ils souhaitent exercer une activité professionnelle en France, et uniquement pendant les premières années de l'adhésion de leur pays⁽¹⁰⁾. L'élargissement de l'UE en 2004 (10 nouveaux États membres)

(6) Site Eurostat consulté le 04/09/2009.

(7) Les auteurs remercient Xavier Thierry (Ined) qui leur a fourni les éléments nécessaires à cette partie de la chronique.

(8) Bien que les mineurs soient admis sans recevoir de titre de séjour, ils figurent néanmoins dans ces statistiques (ils représentent 7 % du total des admissions en 2007).

(9) Tous les ressortissants des nouveaux États membres ont été soumis à cette obligation, sauf ceux de Malte et Chypre.

(10) Depuis les 1^{er} juillet 2008, les étrangers en provenance des nouveaux États membres depuis 2004 n'ont plus cette obligation.

et en 2007 (adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie) réduit progressivement le champ des statistiques de l'immigration, rendant plus difficile l'évaluation du flux de l'ensemble des entrées d'étrangers, qui repose donc en partie sur une estimation (tableau 3). Dans l'hypothèse d'une stabilité des flux en provenance des pays appartenant à l'EEE avant 2004, on assiste à une baisse sensible des « arrivées »⁽¹¹⁾ en 2007 (192 500, soit environ 11 500 de moins qu'en 2006), qui prolonge celle initiée en 2004, le nombre de titres délivrés ayant culminé à 215 400 en 2003.

Il est désormais nécessaire de se limiter aux pays tiers (hors EEE) pour effectuer une analyse plus approfondie des flux d'entrées au cours des années récentes. Mais pour en apprécier véritablement l'évolution, il faut raisonner à champ constant. Le nombre de titres de séjour délivrés en 2007 à des étrangers en provenance des pays tiers tels que définis depuis 2007 (c'est-à-dire dans les limites actuelles de l'UE à 27 pays), s'établit à 144 658, soit 13 062 de moins qu'en 2006 (– 8,3 %), après une baisse de 3 624 en 2006 (– 2,2 %), (tableau A).

Tableau A. Titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers par motif d'admission

	Effectifs			Répartition 2007 (%)	Évolution 2007/2006 (%)
	2005 ^(a)	2006 ^(a)	2007		
Membre de famille dont :	88 274	90 270	80 098	55	– 11
Mineur	13 177	9 897	9 799	7	– 1
Conjoint d'étranger	13 378	11 097	11 531	8	+ 4
Conjoint de Français	41 635	41 569	36 365	25	– 13
Ascendant/descendant de Français	9 713	9 824	10 197	7	+ 4
Titre de séjour « Vie privée et familiale »	10 371	17 883	12 206	8	– 32
Travailleur	6 843	7 365	7 496	5	+ 2
Étudiant	37 629	36 417	36 916	26	+ 1
Protection humanitaire dont :	17 827	12 807	11 050	8	– 14
Réfugié et apatride	11 905	7 120	6 078	4	– 15
Titre de séjour « Étranger malade »	5 922	5 687	4 972	3	– 13
Régularisation	2 448	2 350^(b)	1 300	1	– 45
Indépendant économiquement dont :	8 201	8 445	7 759	5	– 8
Titre de séjour « Visiteur »	6 139	6 596	6 425	4	– 3
Titre de séjour « Retraité »	2 062	1 849	1 334	1	– 28
Motif inconnu	122	66	39	0	– 47
Total	161 344	157 720	144 658	100	– 8

^(a) Non compris la Bulgarie et la Roumanie en 2005 et 2006 (adhésion à l'UE le 01/01/2007).

^(b) Les étrangers parents d'un enfant scolarisé ayant été régularisés dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006 ne sont pas identifiables séparément. Ils sont confondus dans l'ensemble des titres de séjour « Vie privée et familiale ».

Champ : France métropolitaine.

Source : élaboration par l'Ined (X. Thierry) à partir des informations du fichier central des titres de séjour (AGDREF) communiquées par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

(11) Certains étrangers n'obtiennent leur premier titre de séjour d'un an qu'à l'issue de plusieurs années de résidence en France.

L'immigration familiale diminue, mais reste majoritaire

Le détail des motifs de délivrance des titres de séjour met en évidence une nette diminution du nombre d'étrangers admis en raison de leurs liens familiaux en France (– 10 172, soit – 11,3 %), diminution qui s'explique à parts égales par celle du nombre de conjoints de Français admis et celle des étrangers ayant obtenu un titre de séjour « Vie privée et familiale ». L'année 2006 avait en effet été marquée par une opération de régularisation exceptionnelle de la situation de parents d'enfants scolarisés à qui ce titre avait été délivré, ce qui explique la forte croissance en 2006. Quant aux conjoints de Français, leur diminution est sensible en 2007 (– 13 %) après une stabilité en 2006. Cette diminution résulte probablement de l'augmentation des formalités à accomplir avant de célébrer ou de valider un mariage mixte (un époux français, un époux étranger), formalités instaurées par une nouvelle législation en 2003 pour les mariages célébrés en France, et en 2006 pour ceux qui sont célébrés dans les consulats à l'étranger. De fait, le nombre de mariages mixtes célébrés en France diminue depuis 2003 (32 889 en 2008 contre 47 579 en 2003), et celui des mariages célébrés à l'étranger transcrits dans les registres de l'état civil en France diminue pour la première fois en 2007 (47 869 contre 50 350 en 2006) après une croissance relativement forte ces dernières années⁽¹²⁾. Néanmoins, le mariage avec un ressortissant français demeure le premier motif de l'immigration légale, avec les études : un quart des autorisations de séjours délivrées en 2007 l'ont été pour chacun de ces motifs (tableau A).

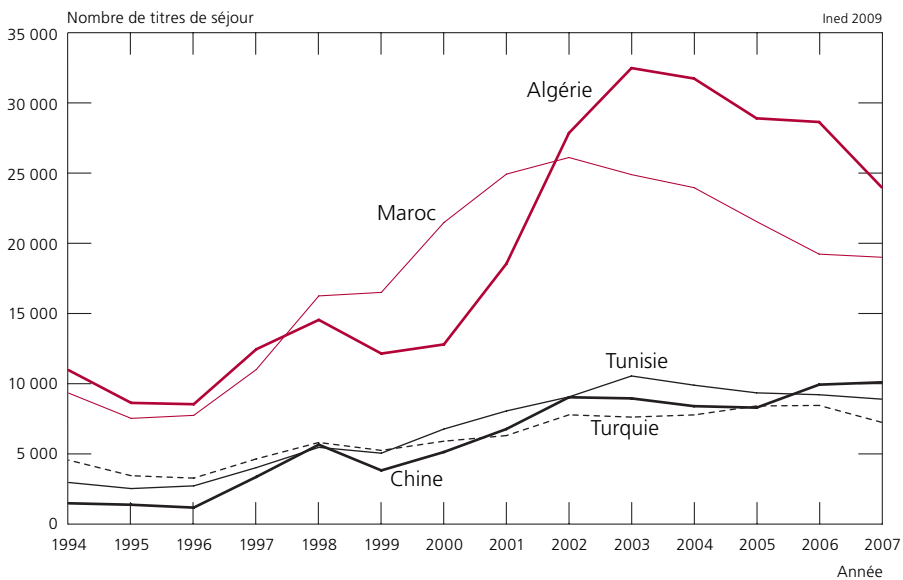
Globalement, l'immigration familiale demeure majoritaire (55 % des titres de séjour en 2007), bien que sa part ait légèrement diminué depuis 2006 (57 %), essentiellement au profit des étudiants et des travailleurs, dont le nombre de nouveaux admis n'a pas diminué en 2007. On constate par contre une diminution assez importante des régularisations et des titres délivrés à des retraités. Les titres délivrés à des réfugiés et apatrides ainsi qu'à des étrangers malades diminuent de manière plus modérée. Le nombre de femmes, relativement à celui des hommes, progresse à nouveau depuis plusieurs années : après être revenu à l'équilibre dans les années 2001 à 2003, il s'élève à 112 femmes pour 100 hommes en 2007 (107 en 2006). L'immigration familiale demeure un phénomène encore essentiellement féminin (136 femmes pour 100 hommes), bien que ceci soit moins prononcé s'agissant de migrations d'un conjoint de Français. L'immigration professionnelle concerne prioritairement des hommes (44 femmes pour 100 hommes), tandis qu'il y a équilibre des sexes parmi les étudiants. Les hommes sont âgés en moyenne de 30,6 ans, les femmes de 29,7 ans, tous motifs confondus.

Les Algériens demeurent les plus nombreux en 2007 à obtenir un titre de séjour (24 041), bien que nettement en baisse par rapport à 2006 (– 16 %), (figure 2). Les Marocains restent en deuxième position (19 017 en 2007, soit à peine moins qu'en 2006), et les Chinois conservent la troisième place avec

(12) Les chiffres relatifs aux transcriptions proviennent du Rapport au Parlement (2008).

10 040 entrées (+ 2 %) devant les Tunisiens (8 832, soit – 3 %) et les Turcs, dont le nombre baisse sensiblement (7 170, soit – 14 %). Les autres nationalités représentent en 2007 moins de 4 000 titres de séjour, puisque ceux délivrés à des Camerounais et à des Américains – qui étaient respectivement de 4 228 et 4 011 en 2006 –, ont fortement chuté en 2007 (respectivement 3 695 et 3 444)⁽¹³⁾. Dans ce contexte de recul, les effectifs de quelques nationalités continuent néanmoins de croître : les Roumains (3 336 admissions en 2007, soit + 30 % par rapport à 2006), les Polonais (2 937, soit + 34 %), les Brésiliens (2 706, soit + 13 %), les Indiens (2 004, soit + 11 %), pour ne citer que les effectifs les plus importants.

Figure 2. Nombre de titres de séjour délivrés depuis 1994 aux cinq nationalités les plus représentées en 2007



Champ : France métropolitaine.

Source : AGDREF, élaboration par l'Ined (X. Thierry).

III. La fécondité

Augmentation des naissances et de la fécondité

La France a enregistré en 2008 plus de 828 400 naissances (dont 796 000 naissances en métropole), soit environ 10 000 naissances de plus qu'en 2007 (Beaumel *et al.*, 2009a). Dans les départements d'Outre-Mer, le nombre de naissances s'élève à 32 400 pour l'année 2008, chiffre légèrement inférieur à celui de 2007. Les 10 000 naissances supplémentaires sont donc dues à la seule

(13) Les données détaillées sur la nationalité sont publiées sur le site de l'Ined : « www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/flux_immigration ».

augmentation de la natalité en métropole : plus des trois quarts des départements français ont connu une hausse de leur natalité.

L'augmentation des naissances est due à celle de la fécondité : le nombre moyen d'enfants par femme atteindrait 2,02 enfants par femme en 2008 sur l'ensemble du territoire et 2,0 en métropole (tableau 4). Si ces chiffres se confirment⁽¹⁴⁾, ce serait la première fois depuis 1974 que l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint le seuil symbolique de 2 enfants par femme en France métropolitaine. Ainsi, après un léger recul en 2007 (1,98 enfant par femme en 2006 et 1,96 en 2007), la tendance à la hausse de la fécondité se poursuit, en raison notamment de l'augmentation de la fécondité des femmes âgées de 30 à 39 ans.

Enfants nés hors mariage ou dans le mariage : égalité en nombre et en statut

La part de naissances issues de couples non mariés continue d'augmenter ; c'est en 2006 que le seuil de 50 % d'enfants nés hors mariage a été franchi, et la proportion atteint 52,5 % en 2008. La part des naissances hors mariage demeure inférieure à 50 % dans seulement 17 départements, qui sont souvent à dominante urbaine : l'ensemble de l'Île-de-France (sauf la Seine-et-Marne), l'Alsace, la Moselle, une partie de la Franche-Comté (Doubs et Territoire de Belfort) et cinq départements de la Région Rhône-Alpes (Ain, Loire, Rhône, Isère et Haute-Savoie). C'est au contraire dans les départements plus ruraux que l'on rencontre des pourcentages supérieurs à 60 %, et notamment dans la Creuse où deux mères sur trois ne sont pas mariées. La proportion est particulièrement élevée dans les départements d'Outre-Mer (74,4 % de naissances hors mariage), notamment en Guyane (87,9 %).

Alors que ces enfants étaient autrefois qualifiés d'« illégitimes », puis d'« enfants naturels » par opposition aux enfants « légitimes » nés dans le mariage, la notion de légitimité est caduque depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, ratifiée par la loi du 16 janvier 2009. La filiation maternelle est désormais établie automatiquement via la déclaration de naissance, indépendamment du statut matrimonial des parents, si l'identité de la mère figure sur l'acte de naissance. Les mères n'ont donc plus à faire de démarche de reconnaissance. Jusqu'à présent, la filiation pouvait être établie par la « possession d'état » pour les mères n'ayant pas effectué cette démarche. La reconnaissance paternelle demeure toujours nécessaire lorsque les parents ne sont pas mariés. Certains enfants ne sont pas reconnus par leur père : en tenant compte des enfants nés de parents mariés (dont la filiation paternelle est établie automatiquement dès la naissance) et des reconnaissances effectuées avant et après la naissance, on peut estimer que finalement seuls 2 % à 3 % des enfants naissant à l'heure actuelle n'acquièrent pas de filiation paternelle (estimation faite sur la base des travaux de Munoz-Pérez et Prioux, 2005).

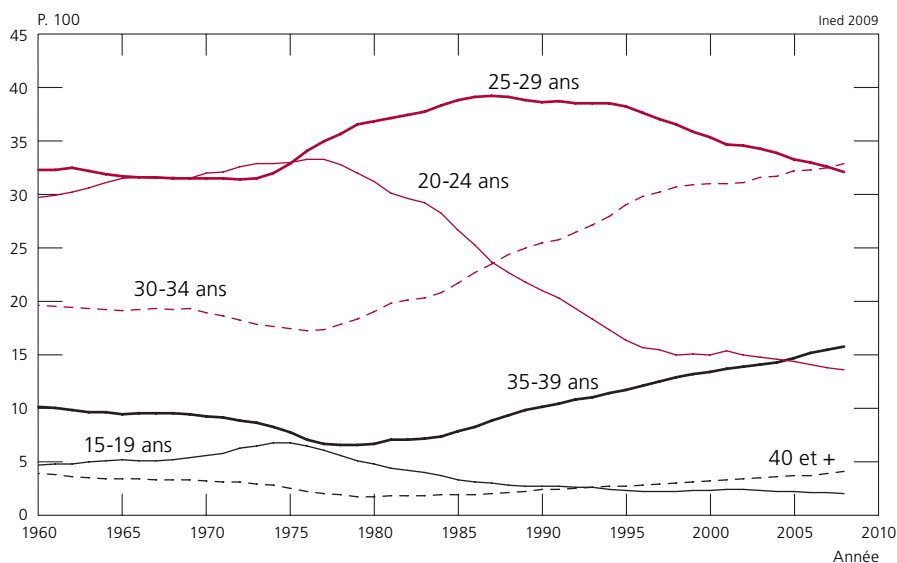
(14) Il s'agit en effet d'une estimation provisoire qui sera révisée par l'Insee en 2010.

Certains enfants naissent sans filiation (aucun des deux parents ne figure sur leur acte de naissance), car la législation française autorise la mère à demander le secret de son identité lors de l'accouchement (article 341-1 du Code civil) ou lors de la déclaration de la naissance (article 57 du Code civil ; Munoz-Pérez, 2000). Ces enfants sont chaque année environ 600, soit moins de 0,1 % des naissances. Pour une minorité d'entre eux, la mère se rétracte rapidement et choisit d'élever son enfant. Dans les autres cas, les enfants deviennent pupilles de l'État et peuvent être placés dans une famille en vue d'une adoption (Halifax, 2009). Ces enfants ont alors très rapidement une filiation établie, étant adoptés dans leurs premiers mois de vie (Munoz-Pérez, 2000). Depuis la nouvelle loi relative à l'accès aux origines, les mères ayant accouché dans le secret peuvent laisser des renseignements à leur enfant tout en maintenant le secret de leur identité, documents auxquels l'enfant aura un droit d'accès (réforme de la loi sur les accès aux origines du 22 janvier 2002).

Les femmes de 25 à 35 ans contribuent aux deux tiers de la fécondité

L'âge moyen à l'accouchement est très proche de 30 ans en 2008 (tableau 4). En l'espace de trente années, la répartition par âge de la fécondité s'est beaucoup modifiée (figure 3). Ce sont les femmes âgées de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans qui contribuent actuellement le plus à l'indicateur conjoncturel de fécondité

**Figure 3. Contribution de chaque groupe d'âges*
à l'indicateur conjoncturel de fécondité depuis 1960 (%)**



* âge atteint dans l'année.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

(deux tiers du total), alors que jusqu'à la fin des années 1970, les deux tiers de la fécondité étaient assurés par les femmes âgées de 20 à 29 ans. Le tiers restant de la fécondité se situe principalement après 35 ans, la part des naissances issues de mères âgées de moins de 25 ans étant faible. La fécondité des moins de 20 ans est rare : moins de 2 % de la fécondité totale en 2008, contre presque 5 % en 1960. La fécondité après 40 ans est elle aussi très minoritaire : moins de 4 % de la fécondité totale, soit un niveau proche de celui enregistré il y a 50 ans. En y ajoutant la contribution des femmes âgées de 35 à 39 ans (16 %), ce sont environ 20 % des maternités que l'on peut qualifier de « tardives » à l'heure actuelle en France, soit une sur cinq. La maternité après 40 ans a peu augmenté eu égard au niveau des années 1960 et du début du XX^e siècle (Toulemon, 2005 ; Prioux, 2005). C'est plus la « nature » que le niveau des maternités et paternités tardives qui se modifie : elles sont relativement moins souvent l'apanage des fratries nombreuses, comptent plus d'enfants uniques et plus d'enfants nés au sein de familles recomposées (Bessin *et al.*, 2005).

La hausse de l'indicateur conjoncturel de fécondité depuis 1995 est essentiellement due à l'augmentation de la fécondité des femmes de plus de 27 ans et à la stagnation des taux aux âges plus jeunes depuis la fin des années 1990, alors qu'ils diminuaient depuis le milieu des années 1960. Dès la fin des années 1970, l'augmentation de la fécondité à partir de 28 ans a presque compensé la baisse des taux de fécondité aux âges jeunes, qui s'est fortement ralentie au début des années 1990 (tableau 4). Mais la tendance récente à la hausse de la fécondité annuelle ne se traduit pas par une augmentation du niveau de fécondité dans les générations. La descendance finale diminue légèrement (tableau 5) : à peine supérieure à 2,1 enfants chez les femmes nées entre 1950 et 1960, elle se réduit progressivement jusqu'à 2 enfants par femme dès la génération 1969 ; la descendance devrait ensuite se stabiliser voire légèrement remonter, selon l'hypothèse de projection choisie⁽¹⁵⁾. Le niveau conjoncturel de fécondité est actuellement très proche du niveau de fécondité dans les générations, et l'âge moyen à la maternité en 2008 (29,9 ans) est voisin de celui des femmes nées entre 1972 et 1974 (selon la projection).

Des disparités géographiques qui persistent et se transforment

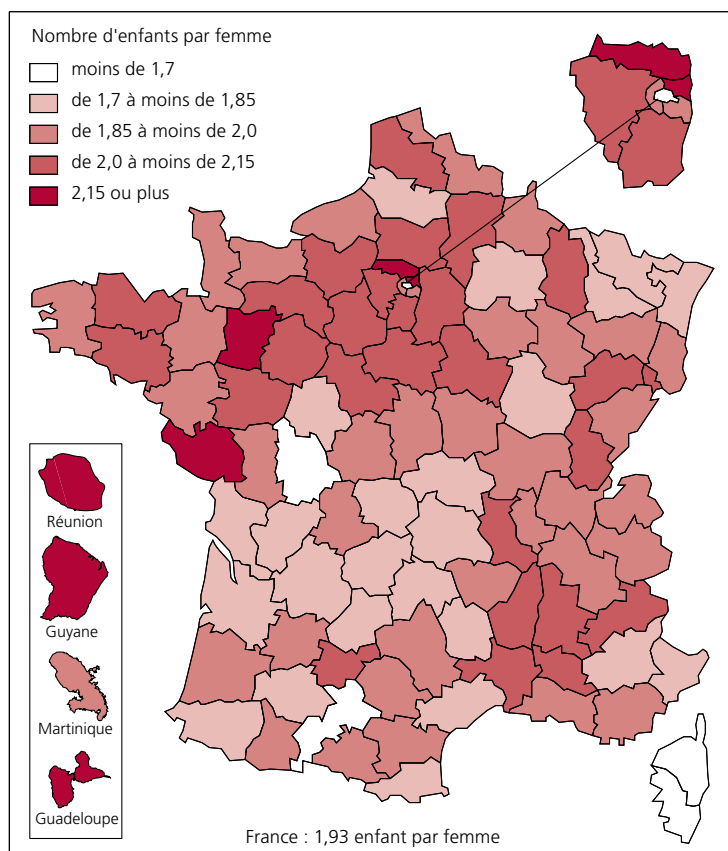
Il subsiste des disparités géographiques relativement importantes entre les départements de la métropole (tableau 16) : en 2006-2007, la fécondité est la plus basse en Corse (1,54 enfant par femme en Haute-Corse et 1,56 en Corse-du-Sud) et la plus élevée dans le Val-d'Oise (2,32) et en Seine-Saint-Denis (2,31). Les zones de forte et de faible fécondité se sont déplacées avec le temps, le « croissant fertile⁽¹⁶⁾ » s'étant dissipé (Daguet, 2005 ; Prioux 2006). Une vaste zone contiguë

(15) La projection des taux de fécondité est réalisée selon deux hypothèses. La première consiste à appliquer à chaque âge les taux de la dernière année observée au fil de la projection (2008 dans ce cas), la seconde consiste à prolonger la tendance observée lors des 15 années précédentes.

(16) La zone de forte fécondité allait de la Bretagne et des Pays de la Loire à la Lorraine, en passant par le Nord et en contournant l'Île-de-France.

de forte fécondité s'étend de la Vendée à l'Aisne, englobant presque tous les départements de l'Île-de-France, sauf Paris où la fécondité est très basse, et deux départements de la petite couronne (figure 4). À l'inverse, le Centre et le Sud-Ouest (à l'exception du Tarn-et-Garonne) se caractérisent par une faible fécondité, avec des indicateurs souvent inférieurs à 1,8 enfant par femme, voire inférieurs ou égaux à 1,7 (Vienne, Haute-Garonne, Gironde, Cantal). Dans les Dom, la fécondité est supérieure à 2 enfants par femme, hormis en Martinique, où elle est devenue inférieure au niveau de la métropole (1,9 contre 2,0).

Figure 4. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les départements en 2006-2007 (nombre moyen d'enfants par femme)



Source : Calculs d'après les données Insee (tableau 16 et carte en annexe).

Le Nord reste un peu plus fécond que le Sud de la France. La variable urbain-rural explique sans doute une partie de cette hétérogénéité, par la migration des jeunes actifs. Les jeunes adultes désertent les régions les moins attractives en termes d'emploi, laissant dans les milieux ruraux plus souvent des adultes ayant déjà un travail et des enfants. En Île-de-France, Paris enregistre l'un des taux de

fécondité les plus bas, tandis qu'en Seine-Saint-Denis et dans les départements de la grande couronne la fécondité est élevée : les contraintes de logement (surface et coût) de la ville parisienne expliquent en grande partie les migrations vers la banlieue des jeunes couples souhaitant agrandir leur famille.

Une des plus fortes fécondités de l'Union européenne

La France a un niveau de fécondité similaire à celui de l'Irlande (tableau 6). Ces deux pays restent en tête de l'Union européenne, suivis par les pays du Nord de l'Europe. L'Europe méridionale conserve une très faible fécondité, tout comme l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, où l'indicateur conjoncturel s'établit le plus souvent à 1,4 ou 1,5 enfant par femme. C'est en Pologne que la fécondité est aujourd'hui la plus basse (1,23 en 2008) ; c'est aussi l'un des rares pays où l'indicateur diminue encore. À l'inverse, c'est en République tchèque, en Lituanie et en Slovénie que la fécondité a le plus augmenté ces dernières années (+ 0,2 enfant par femme au moins depuis 2005).

Lorsque l'on compare les niveaux de fécondité en Europe dans la génération 1970 (tableau 7)⁽¹⁷⁾, les constats sont légèrement différents. La France et très probablement l'Irlande demeurent en tête, suivies de l'Europe du Nord. Mais la plupart des pays de l'ancienne Europe de l'Est présentent des descendance finales relativement élevées par comparaison avec leurs indicateurs conjoncturels, notamment l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Le relèvement de l'âge à la maternité y est en effet rapide, diminuant d'autant leur fécondité annuelle⁽¹⁸⁾. Ce sont l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne qui présentent les descendance les plus basses (de 1,42 à 1,47 enfant par femme), et la tendance à la baisse s'y poursuit.

L'augmentation de l'âge à la maternité est une tendance générale, mais les pays d'Europe de l'Est conservent un âge moyen à la maternité relativement précoce (cet âge moyen varie entre 25 et 27 ans selon les pays), en comparaison des anciens pays adhérents, dont les âges moyens se situent entre 28 et 30 ans (tableau 7).

IV. Les avortements

Le nombre d'avortements est stable

Le léger repli du nombre d'interruptions volontaires de grossesses (IVG) comptabilisées en France métropolitaine par les statistiques hospitalières en 2005 (- 2,1 %) ne s'est pas confirmé en 2006 (Vilain, 2008) : le nombre d'IVG

(17) Ces estimations sont susceptibles d'être revues à la hausse car la méthode employée (maintien des taux de la dernière année d'observation) sous-estime généralement la fécondité aux âges élevés.

(18) Si la descendance finale ne varie pas, un relèvement régulier de l'âge à la maternité entraîne un déficit de la fécondité annuelle proportionnel à celui-ci : une hausse de l'âge moyen de 0,1 an par génération donne un indicateur conjoncturel inférieur de 10 % à la descendance finale, une hausse de 0,2 an par génération entraîne un déficit de 20 %, etc.

s'établit à 209 700, soit 3 400 de plus qu'en 2005 (+ 1,6 % ; tableau 8). Le nombre d'IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans augmente donc légèrement (14,5 ‰ en 2006 contre 14,2 ‰ en 2005), ainsi que l'indicateur conjoncturel (0,52 IVG par femme en 2006 et 0,51 en 2005). Ce dernier indicateur, dont la construction est semblable à celle de l'indicateur conjoncturel de fécondité, ne signifie pas que 52 % des femmes recourent à l'avortement, puisque certaines femmes y recourent plusieurs fois dans leur vie : comme 25 % à 30 % des IVG concernent des femmes qui y ont déjà eu recours, le pourcentage de femmes ayant au moins un avortement dans leur vie peut être estimé à 38 % (Rossier *et al.*, 2009).

En dehors des statistiques hospitalières, des analyses plus approfondies sur le recours à l'IVG peuvent être menées à partir de l'exploitation des bulletins statistiques établis au moment de chaque intervention. Après plusieurs années d'interruption, la saisie de ces bulletins a repris à partir de 2005⁽¹⁹⁾. On dispose donc à nouveau d'informations détaillées sur les femmes ayant recours à l'IVG et les grossesses interrompues. Ces informations sont toutefois moins riches qu'auparavant, le bulletin statistique ayant été beaucoup simplifié⁽²⁰⁾.

La loi du 4 juillet 2001 a allongé le délai légal pour pratiquer une IVG de 10 à 12 semaines de gestation, soit 12 à 14 semaines d'aménorrhée. Cet allongement n'a entraîné qu'une augmentation transitoire de la durée moyenne de gestation au moment de l'interruption (Rossier *et al.*, 2009). En effet, la part des interruptions chirurgicales, qui seules peuvent être pratiquées aux durées de gestation les plus longues, s'est beaucoup réduite au profit des interruptions médicamenteuses, majoritairement pratiquées autour de la 6^e semaine d'aménorrhée. Certaines femmes (les plus jeunes, les célibataires, celles ne vivant pas en couple, celles au chômage) ont recours à l'IVG à des durées de gestation un peu plus élevées que la moyenne, ce qui témoigne probablement d'une plus grande difficulté d'accès à l'avortement.

Si la proportion de femmes ayant recours à l'IVG au moins une fois dans leur vie est stable depuis 1990, la part des IVG itératives augmente progressivement : l'effet d'apprentissage après une première IVG semble avoir disparu, les femmes présentent maintenant les mêmes taux de recours à l'IVG, quel que soit le nombre d'IVG antérieures (Rossier *et al.*, 2009).

Le recours des jeunes à l'IVG augmente légèrement

L'augmentation des taux d'IVG chez les femmes les plus jeunes se poursuit (Vilain, 2008). Cela peut être le signe d'une augmentation de la fréquence des grossesses non programmées due à un relâchement de la contraception et à des relations sexuelles plus fréquentes chez les jeunes, l'âge médian au premier rapport sexuel ayant diminué (Bozon, 2008). Pour observer l'évolution des

(19) Les bases complètes des années 2006 et 2007 sont actuellement en cours de traitement.

(20) On pourra se reporter à l'article de Rossier *et al.* (2009) pour connaître les informations figurant dans le nouveau bulletin et celles qui n'y figurent plus.

grossesses, il est nécessaire de rapprocher les IVG et les naissances, afin d'estimer les taux de conception⁽²¹⁾ par âge. Pour ce faire, nous décalons de deux tiers d'année les naissances par âge (atteint dans l'année), afin de les comptabiliser en début de grossesse, et nous les ajoutons aux IVG à chaque âge atteint (Rossier *et al.*, 2009).

Le tableau B regroupe les taux d'IVG par groupe d'âges (plus détaillés pour les moins de 20 ans), les taux de conception selon l'âge à la conception ainsi estimés, et le rapport entre ces deux valeurs, qui donne une estimation de la proportion de grossesses interrompues selon l'âge. Il apparaît ainsi que l'augmentation des taux d'IVG chez les femmes âgées de moins de 18 ans est due essentiellement à la propension de plus en plus forte à interrompre une grossesse à ces âges (en 2005, quatre fois sur cinq à 14-15 ans, et deux fois sur trois à 16-17 ans), en comparaison de 1990 (respectivement deux fois sur trois et un peu plus d'une fois sur deux) ; l'augmentation des taux de conception à ces âges est faible et ne concerne que les années 2000.

Tableau B. Estimation des taux d'IVG, des taux de conception par groupe d'âges (pour 1 000 femmes) et du rapport entre IVG et conceptions, 1990-2005

Groupes d'âges (âge atteint dans l'année)	Taux d'IVG (‰)				Taux de conception (‰)				Nombre d'IVG pour 100 conceptions			
	1990	1995	2002	2005	1990	1995	2002	2005	1990	1995	2002	2005
14-15 ans	1	2	2	2	2	2	3	3	65	72	78	79
16-17 ans	8	9	10	11	14	14	15	16	54	63	63	67
18-19 ans	16	19	20	20	42	40	43	42	39	48	48	48
20-24 ans	23	25	28	28	108	89	91	92	21	28	30	30
25-29 ans	23	22	23	23	160	158	158	161	14	14	14	15
30-34 ans	20	19	18	18	103	113	128	137	20	17	14	13
35-39 ans	15	14	13	13	46	50	58	64	32	29	22	20
40-44 ans	6	6	6	6	12	13	15	16	53	50	40	37
45-49 ans	1	1	1	1	2	2	2	2	39	37	33	35
Ensemble	490	496	506	512	2 270	2 229	2 379	2 485	22	22	21	21

Sources : Ined, SAE, Insee. D'après Rossier *et al.*, 2009.

Alors que les taux de conception sont plutôt stables entre 18 et 30 ans, et ont même diminué entre 20 et 24 ans au début des années 1990, ils augmentent régulièrement entre 30 et 45 ans, tandis que la propension à interrompre une grossesse à ces âges diminue. La fréquence totale des conceptions a donc augmenté ; ce qui explique la légère augmentation de l'indicateur conjoncturel des IVG, la propension à interrompre une grossesse ayant globalement diminué (de 22 % à 21 %). Ces évolutions peuvent être mises en relation avec celles de

(21) Les fausses-couches spontanées, qui ne sont pas enregistrées, ne sont pas prises en compte ici.

la fécondité : l'augmentation des conceptions se traduit par celle de l'indicateur conjoncturel de fécondité, et l'évolution des taux de conception et du recours à l'avortement selon l'âge contribue au décalage du calendrier de la fécondité.

V. Mariages, pacs et divorces

Les mariages à nouveau en baisse

Après deux années de stabilité, le nombre de mariages est à nouveau en baisse en 2008 : 265 400 ont été célébrés, soient presque 8 300 de moins qu'en 2007 (Beaumel *et al.*, 2009b). Cette baisse concerne particulièrement les départements métropolitains, car dans l'ensemble des Dom, on a célébré un peu plus de mariages en 2008 qu'en 2007 (6 665 contre 6 475).

En France métropolitaine, le nombre de mariages est tombé au-dessous de 260 000 pour la première fois depuis 1995 (tableau 9). La baisse du nombre de mariages en 2008 (– 3,2 %) concerne principalement les mariages mixtes (– 8 %), en particulier les mariages d'une Française avec un étranger (– 12,3 %), et les mariages de deux époux de nationalité étrangère (– 5,7 %). Les mariages de deux époux français diminuent plus modérément (– 2,3 %). Ainsi, la part des mariages mixtes dans l'ensemble des mariages continue-t-elle à se réduire : elle n'est plus que de 12,7 % en 2008, contre 16,8 % en 2003⁽²²⁾.

La part des premiers mariages dans l'ensemble des mariages diminue progressivement, pour les femmes comme pour les hommes, tandis que celle des remariages de divorcé(e)s s'accroît. En 2008, quatre nouveaux mariés sur cinq étaient célibataires (79,2 % des hommes et 80,4 % des femmes), un peu moins d'un sur cinq étaient divorcés (respectivement 19,4 % et 18,2 %), une toute petite fraction veufs ou veuves (1,4 %). À titre de comparaison, en 2000 les mariages de célibataires représentaient 81,5 % des nouveaux mariés chez les hommes et 82,4 % chez les femmes. La part des premiers mariages reste ainsi largement majoritaire et se réduit moins vite que dans les années 1980, car le « stock » de célibataires ne cesse d'augmenter, en raison de la chute de la nuptialité et du recul de l'âge au mariage observés depuis les années 1970.

La baisse des mariages en 2008 se traduit par un nouveau recul des indicateurs conjoncturels de primo-nuptialité, pour les femmes comme pour les hommes (tableau 9). En 2008, la synthèse des taux s'établit à 49 mariages pour 100 hommes (51 pour 100 femmes), et celle des quotients respectivement à 56 et 58 : pour la première fois, la probabilité annuelle de mariage des femmes célibataires (synthèse des quotients) est devenue inférieure à 60 mariages pour 100 femmes.

(22) La baisse du nombre de mariages mixtes depuis 2003 est probablement la conséquence d'une nouvelle réglementation sur les mariages de personnes de nationalité étrangère en France (voir ci-dessus la partie sur l'immigration étrangère).

De fait, la synthèse longitudinale des taux de premier mariage laisse prévoir une poursuite de la baisse de la nuptialité des générations (tableau 10). Bien qu'aucune génération dont nous avons estimé la fréquence totale des mariages avant 50 ans ne soit encore parvenue à un niveau aussi bas que les indicateurs conjoncturels, moins de deux tiers des hommes nés au début des années 1970 et deux tiers des femmes nées vers 1975 devraient finalement se marier. Quant à l'âge moyen au premier mariage, il continue à s'accroître au fil des générations. On peut l'estimer à 29,1 ans chez les femmes nées en 1975, et 30,7 ans chez les hommes nés en 1973.

Pacs : plus d'un million de signataires en dix ans

Depuis l'institution du pacte civil de solidarité (pacs) il y a 10 ans (loi du 15 novembre 1999), les couples ont la possibilité de signer un contrat qui fixe les modalités de la vie commune et permet de bénéficier de certains avantages autrefois réservés aux couples mariés. Ces avantages sont toutefois réduits par rapport à ceux du mariage, notamment en matière d'héritage et de filiation.

Le succès du pacs est croissant d'année en année : entre le 15 novembre et le 31 décembre 1999 plus de 6 000 pacs avaient été conclus, 30 000 ont été signés en 2003, plus de 100 000 en 2007 et près de 150 000 en 2008. En dix ans, cette forme d'union civile a rencontré un fort succès : près de 600 000 pacs ont été conclus, soit au minimum un million de contractants (une même personne ayant pu contracter et rompre plusieurs pacs sur la période). Le taux de dissolution du pacs est assez stable, et concernant les unions de sexes différents, il rejoint progressivement le taux de divortialité (Carrasco, 2007).

S'il constitue une possibilité pour les couples de même sexe d'officialiser leur union et de bénéficier d'avantages fiscaux afférents puisque le mariage homosexuel n'est pas autorisé par la loi française, le pacs est également une option choisie par de plus en plus d'hommes et femmes en union de sexe différent. En 2008, sur 146 000 pacs conclus, près de 95 % concernaient des couples de sexe différent (94,4 %)⁽²³⁾. Cette part diffère selon les départements, allant de 91 % (dans les Alpes-Maritimes) à 98 % (en Mayenne). Paris se démarque toutefois, avec une proportion nettement plus faible (82,7 %), 17,3 % des pacs ayant uni des partenaires de même sexe (13,5 % sont des unions entre deux hommes et 3,8 % des unions entre deux femmes).

Les couples de sexes différents sont largement majoritaires parmi les pacs car le stock de couples non mariés susceptibles de se pacser est très important. Mais si la part des couples de même sexe baisse légèrement entre 2007 (6,1 %) et 2008 (5,6 %), la fréquence du pacs augmente pour ces couples. Leur nombre s'est accru de 32 % entre 2007 (6 217 pacs de couples de même sexe) et 2008 (8 203), l'augmentation étant un peu plus forte pour les pacs unissant deux femmes (+ 36 %) que pour ceux qui unissent deux hommes (+ 29 %). Il est cependant impossible de comparer le succès de cette forme d'union parmi les différentes catégories de couples susceptibles d'y avoir recours, faute de disposer

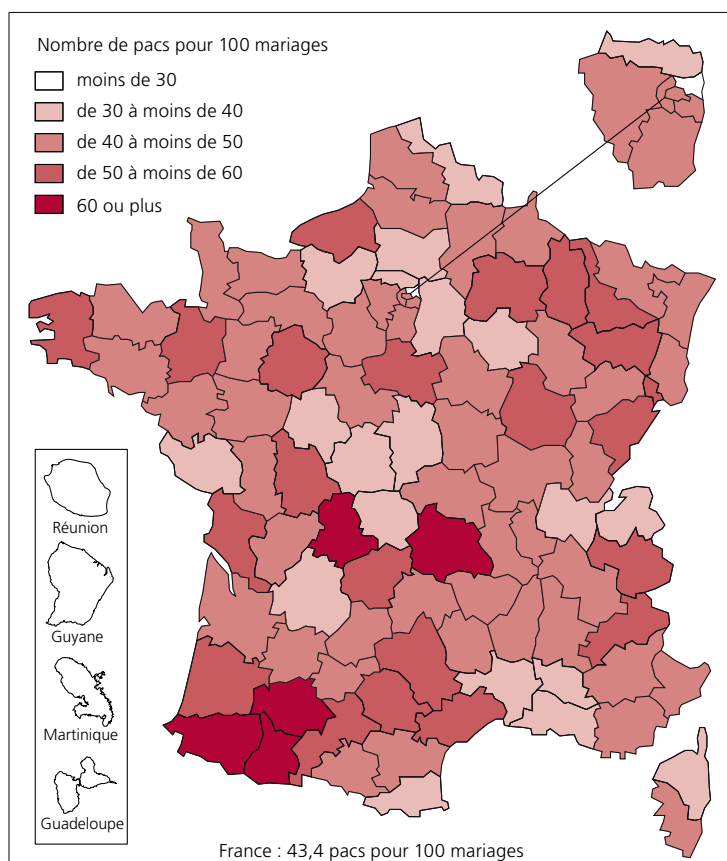
(23) 4 780 pacs ont uni deux hommes (3,3 %), et 3 423 deux femmes (2,3 %).

d'une estimation du nombre de couples qui ne sont ni mariés, ni pacsés, et en particulier celui des couples de même sexe.

Un peu plus d'un pacs pour deux mariages en 2008

Le nombre de pacs hétérosexuels est en forte augmentation et celui des mariages a tendance à diminuer. En 2008 on a ainsi enregistré un peu plus d'un pacs pour deux mariages⁽²⁴⁾, soit un peu plus d'un pacs pour trois unions officialisées. Rapprocher les pacs des mariages ne signifie pas que ces deux modes de légalisation d'une union soient exclusifs, car une partie des pacs sont suivis du mariage des deux partenaires⁽²⁵⁾. Néanmoins, ce rapprochement est intéressant car certains signataires du pacs choisissent justement ce contrat comme modèle alternatif au mariage (Rault, 2009).

Figure 5. Nombre de pacs hétérosexuels pour 100 mariages en 2007-2008



Source : Calculs d'après les données du ministère de la Justice et de l'Insee (tableau 16 et carte en annexe).

(24) 265 404 mariages et 146 030 pacs, dont 137 820 entre un homme et une femme.

(25) 9 610 pacs ont été dissous pour cause de mariage en 2008, et 10 781 en 2007.

Le rapport entre pacs et mariages en 2007-2008 présente une assez grande disparité entre les départements (tableau 16), le minimum est de 10 pacs hétérosexuels pour 100 mariages en Martinique et le maximum de 66 en Haute-Vienne (figure 5). Les valeurs les plus faibles se rencontrent dans les quatre départements d'Outre-Mer (de 10 à 21 pacs pour 100 mariages), suivis de la Seine-Saint-Denis (26 %), tous les autres départements enregistrant des valeurs supérieures ou égales à 35 pacs pour 100 mariages. À l'autre extrême, seuls cinq départements ont des valeurs supérieures à 60 pacs pour 100 mariages (Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Gers et Puy-de-Dôme). En dehors de deux zones contiguës situées dans le Sud-Ouest de la France et à l'est du Bassin parisien, les départements où ce rapport est supérieur 50 pacs pour 100 mariages sont assez dispersés sur le territoire.

Outre la préférence pour le pacs, d'autres facteurs peuvent expliquer ces différences départementales : les poids respectifs de la population déjà mariée ou déjà pacsée, et l'importance relative de sous-populations particulières plus ou moins susceptibles de se pacser ou de se marier (étudiants, couples plus âgés, population rurale, étrangers...). Le statut des pacsés n'étant pas totalement aligné sur celui des mariés (notamment pour les personnes de nationalité étrangère⁽²⁶⁾ et celles confrontées au décès de leur conjoint⁽²⁷⁾), certaines sous-populations sont incitées à choisir le mariage plutôt que le pacs pour officialiser leur union.

Si, dans les premières années de mise en application du pacs, les profils des pacsés étaient sans doute assez spécifiques (couples gays et lesbiens, couples à la recherche de modes d'union alternatifs, couples travaillant dans la fonction publique, eu égard aux avantages liés aux mutations des conjoints), il est fort probable qu'avec sa forte diffusion les différences régionales s'atténuent. Toutefois, les disparités départementales liées au poids différentiel des jeunes, mises en évidence dès les premières années d'application du pacs (Belliot, 2005), peuvent perdurer encore, les départements les plus âgés ayant un stock de pacsés potentiels moins important. Il en est de même dans les départements où la population étrangère est surreprésentée, si la législation à cet égard n'évolue pas. L'élargissement des avantages fiscaux (en 2005 notamment, par l'alignement du régime de l'impôt sur le revenu des pacsés sur celui des personnes mariées) a sans doute contribué à cette hausse récente. Mais on peut supposer que le pacs, au fur et à mesure de sa diffusion et de son inscription dans le paysage légal français, deviendra une option plébiscitée par de plus en plus de jeunes couples, au-delà de leur orientation sexuelle, de motivations fiscales ou de logiques de mobilité professionnelle.

(26) Contrairement au mariage, le pacs n'ouvre droit ni au regroupement familial des conjoints, ni à l'acquisition de la nationalité française (même si cette dernière n'est pas automatique ni immédiate après un mariage).

(27) Le pacs n'entraîne pas de versement d'une pension de réversion au partenaire en cas de décès.

Les « usages sociaux » du pacs sont par ailleurs assez hétérogènes. Certains contractants se l'approprient comme un antimariage, là où d'autres l'envisagent comme une étape vers un mariage ultérieur ou faute de mariage. La signature du pacs peut être l'occasion d'une « célébration » plus ou moins importante (publicisation ou non, cérémonie éventuelle pour célébrer l'union et la rendre publique). Ces usages, dans leur symbolisme comme leur mise en scène, peuvent d'ailleurs être les mêmes pour les couples de même sexe et les couples de sexes différents (Rault, 2009).

Une majorité de divorces prononcés par consentement mutuel

Le nombre de divorces a légèrement diminué en 2008, poursuivant la tendance observée depuis 2005 : 132 594 divorces ont été prononcés⁽²⁸⁾, soit environ 1 900 divorces de moins qu'en 2007 (– 1,4 %).

En France métropolitaine, le nombre de divorces est légèrement inférieur à 130 000 pour la première fois depuis 2003 (tableau 9). L'indicateur conjoncturel de divortialité diminue de quelques dixièmes de point (45,1 divorces pour 100 mariages au lieu de 45,5 en 2007), après avoir culminé à 52,3 divorces pour 100 mariages en 2005, première année d'application de la nouvelle législation⁽²⁹⁾ (loi du 26 mai 2004). L'indicateur pourrait ainsi se stabiliser autour de 45 %, niveau nettement supérieur à celui des années 1995 à 2002 (38 % à 39 %).

Cette nouvelle législation, qui facilite incontestablement l'obtention du divorce même dans les cas où l'un des conjoints y est opposé⁽³⁰⁾, est-elle à l'origine de l'augmentation de la divortialité ? Un rapport récent du ministère de la Justice fait le point sur les requêtes en divorce déposées depuis 1996, et leur issue au cours des deux années suivantes (Chaussebourg *et al.*, 2009). Il en ressort que l'augmentation des demandes en divorce a précédé de quelques années l'entrée en vigueur de la réforme du divorce en 2005, les demandes étant au contraire assez stables entre 2003 et 2006, avant de décliner légèrement en 2007 et 2008 (figure 6a). Cette augmentation des demandes a concerné principalement les procédures par consentement mutuel⁽³¹⁾ mais aussi, dans une moindre mesure, les procédures contentieuses, c'est-à-dire lorsque les époux ne sont pas d'accord, soit sur les effets du divorce (prestation compensatoire, contribution à l'entretien et mode de résidence des enfants), soit sur le principe même du divorce. Ces dernières sont d'ailleurs encore largement majoritaires, puisqu'elles représentent 59 % à 60 % des demandes introduites en 2006, 2007 et 2008, contre 66 % en 1996.

(28) Divorces directs et conversions de séparations de corps. Nous remercions le ministère de la Justice (SDSE-BDSE) de nous avoir communiqué les données relatives à l'année 2008 avant leur publication.

(29) Rappelons que c'est avant tout le raccourcissement des procédures de divorces par consentement mutuel qui avait provoqué le pic de divortialité en 2005 (Prioux, 2008 ; Lermenier et Timbart, 2009).

(30) Le divorce pour altération définitive du lien conjugal (qui remplace le divorce pour rupture de la vie commune) peut être prononcé au bout de 2 ans de séparation au lieu de 6 ans auparavant.

(31) Jusqu'en 2004, il s'agissait de la procédure dénommée « sur requête conjointe ».

Le constat que l'on peut dresser à partir des divorces prononcés est très différent (figure 6b) : l'augmentation est brutale et concentrée sur quelques années (2003 à 2005) et ne concerne que les procédures par consentement mutuel ; les procédures contentieuses tendent au contraire à diminuer légèrement, si bien que depuis 2005 elles sont devenues moins nombreuses que les procédures consensuelles. Cette grande différence entre le nombre de demandes contentieuses introduites et celui des divorces contentieux prononcés s'explique principalement par le fait qu'une fraction des demandes introduites ne se termine pas en divorce, ce qui est moins souvent le cas pour les demandes consensuelles. Dans les deux ans qui ont suivi l'année du dépôt de leur demande en divorce, 80 % à 84 % des procédures par consentement mutuel entamées dans les années 1998 à 2004 ont abouti au prononcé du divorce, contre seulement 47 % à 52 % des procédures contentieuses (Chaussebourg *et al.*, 2009, p. 46). Les autres procédures sont toujours en cours (environ 20 %), ou se sont terminées autrement que par un divorce⁽³²⁾ (environ 30 %). Pour le consentement mutuel, la procédure a été simplifiée et accélérée par la nouvelle législation : le délai de réflexion de 6 mois ayant été supprimé, la majorité des divorces sont désormais prononcés dès la première audience, 2 ou 3 mois après le dépôt de la demande, contre 7 à 9 mois auparavant. La fréquence des divorces par consentement mutuel prononcés dans les 2 ans a donc augmenté, plus de 92 % des demandes introduites en 2005 avaient déjà abouti à un divorce avant la fin de l'année 2007 ; c'est plutôt l'inverse pour les procédures contentieuses dont la durée a été rallongée, 32 % étant encore en cours fin 2007. Par ailleurs, la nouvelle législation ayant introduit des passerelles entre les procédures, certaines procédures contentieuses ont évolué vers un divorce par consentement mutuel en cours de procédure.

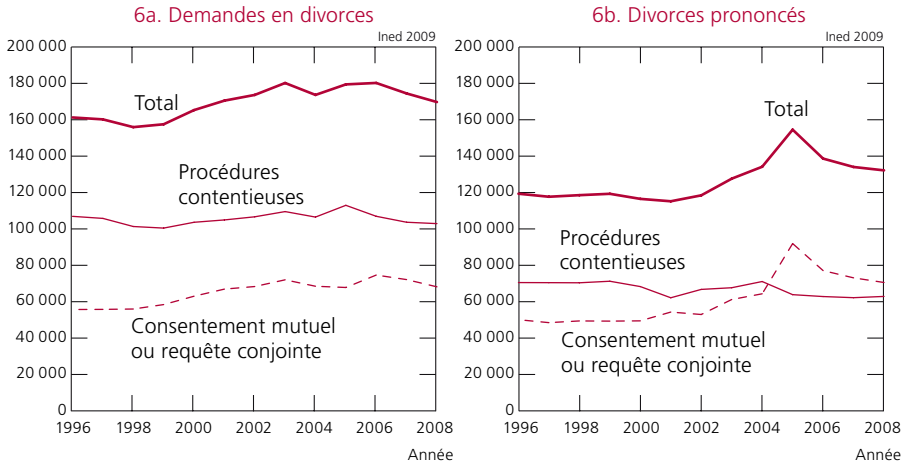
Tous ces facteurs expliquent pourquoi les divorces par consentement mutuel sont devenus majoritaires, alors qu'au moment du dépôt des demandes, ce sont encore les procédures contentieuses qui dominent. La nouvelle législation ne semble donc pas à l'origine de l'augmentation des demandes en divorce, mais elle concourt à en accélérer l'issue lorsque les conjoints sont d'accord, et encourage le choix d'une procédure consensuelle. De plus, parmi les procédures dites contentieuses, les plus conflictuelles perdent du terrain : chaque année, le nombre de divorces prononcés pour faute diminue (Lermenier et Timbart, 2009) : alors qu'en 2001, 38 % des divorces prononcés avaient utilisé cette procédure, elle ne concerne plus que 13 % des divorces prononcés en 2008.

Enfin, les divorces sur demande acceptée sont de plus en plus nombreux (23 % du total en 2008) et on assiste aussi à une forte croissance des divorces pour altération définitive du lien conjugal (9 % des divorces prononcés en 2008). Si, dans la première procédure, les époux sont d'accord pour divorcer

(32) D'après la nomenclature judiciaire des décisions qui mettent fin à l'affaire, le « désistement » des demandeurs, la « radiation » et la « caducité » de la demande sont les trois principales fins de procédures autres que le divorce ; s'y ajoutent le « rejet » de la demande et les autres cas de dessaisissement.

(malgré des désaccords éventuels sur l'organisation de la vie après divorce), il suffit pour la seconde de prouver que l'on vit séparément depuis 2 ans pour obtenir le divorce.

Figure 6. Évolution du nombre de demandes en divorce et de divorces prononcés selon le type de procédure depuis 1996



Sources : Chaussebourg et al., (2009) ; Lermenier et Timbart, (2009).

Les divorces sont plus fréquents à Paris et dans le pourtour méditerranéen

On peut comparer la fréquence récente des divorces dans les différents départements en rapportant le nombre moyen de divorces prononcés en 2006, 2007 et 2008 aux personnes susceptibles de divorcer dans les mêmes départements⁽³³⁾. On note des différences relativement importantes d'un département à l'autre (tableau 16) : la valeur la plus faible de l'indicateur est en Lozère (7,5 divorces pour 1000 personnes mariées) et la plus élevée à Paris (20,5 ‰, soit presque 3 fois plus), qui se démarque avec une divortialité particulièrement élevée, puisque les départements où se situent les plus forts taux de divortialité en sont relativement loin (Guadeloupe : 17,2 ‰ ; Bouches-du-Rhône : 16,5 ‰)⁽³⁴⁾.

(33) Nous utilisons les nombres annuels moyens de nouveaux divorcés en 2006-2008, que nous rapportons aux effectifs d'hommes et de femmes âgés de 15 à 69 ans se déclarant mariés au moment du recensement de 2006, de façon à calculer un indicateur qui s'apparente à un risque annuel de divorcer pour 1000 personnes mariées en 2006 (les divorces de personnes âgées de 70 ans ou plus étant peu nombreux, nous nous limitons aux personnes mariées âgées de moins de 70 ans pour ne pas trop sous-estimer la divortialité des départements où résident beaucoup de personnes âgées). Les données ont été recueillies sur le site internet de l'Insee.

(34) Il est possible que les déclarations effectuées au recensement biaisent un peu les résultats et accentuent artificiellement les écarts entre Paris et les autres départements, si l'on suppose par exemple que certains parisiens ayant une deuxième résidence à la campagne se font recenser dans un autre département. Mais en cas de divorce, ils s'adressent probablement au tribunal de grande instance de Paris.

Les disparités géographiques enregistrées à l'heure actuelle (figure 7) sont pour certaines assez similaires à celles observées il y environ trente ans (voir la carte des divorces en 1974-1975⁽³⁵⁾ dans Munoz-Pérez, 1981), malgré un rapprochement certain des comportements entre les départements extrêmes et une augmentation générale des niveaux de divortialité. Comme au milieu des années 1970, on note une faible divortialité relative dans les quatre départements du Sud du Massif central (Cantal, Haute-Loire, Lozère et Aveyron), ainsi qu'en Bretagne et dans les quatre départements limitrophes de la Bretagne (Manche, Mayenne, Vendée et Deux-Sèvres). À l'opposé, parmi les dix départements ayant la plus forte divortialité à cette époque, on retrouve encore actuellement les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Haute-Garonne, le Territoire de Belfort et le Vaucluse ; la région Île-de-France enregistre également un taux très important, certainement en raison de la plus forte divortialité de la population parisienne⁽³⁶⁾.

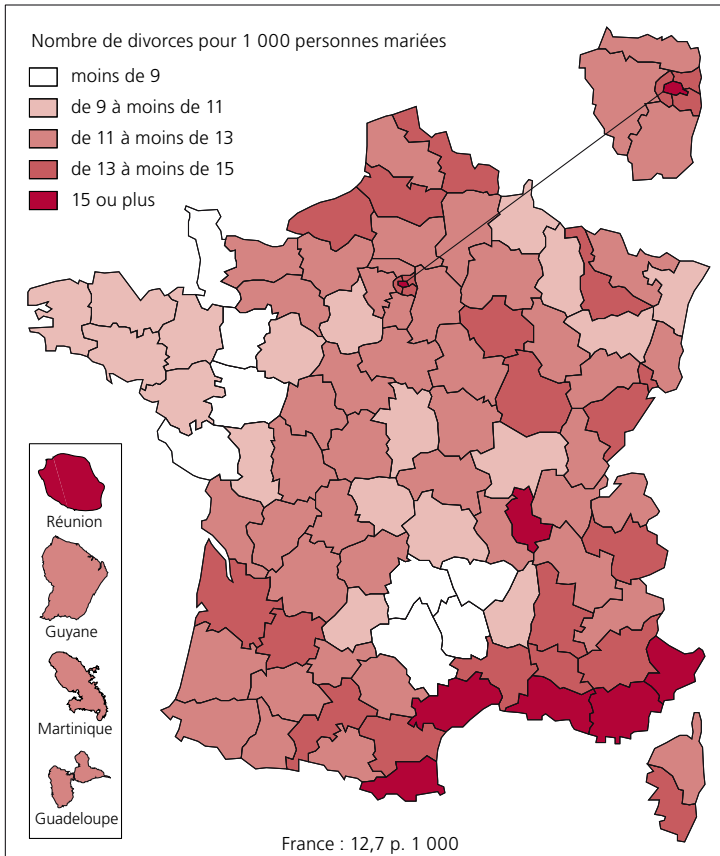
Les changements les plus marquants depuis les années 1970 sont la formation d'une zone contiguë de forte divortialité dans les départements du pourtour méditerranéen, la quasi-disparition d'une zone de forte divortialité relative dans les départements situés au Nord-Est du Bassin parisien (Oise, Aisne et Marne) et l'extension vers l'est de la zone de faible divortialité proche de la Bretagne (notamment le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique et la Sarthe).

Les relations repérées à cette époque entre la fréquence des divorces et le degré d'urbanisation des départements d'une part, et le pourcentage d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (le plus souvent catholique) aux niveaux élémentaire et préélémentaire d'autre part (Munoz-Pérez, 1981, p. 102-108), sont toujours d'actualité. Le degré d'urbanisation semble moins susceptible aujourd'hui d'influencer les attitudes vis-à-vis du divorce, sauf peut-être dans les départements les plus ruraux et les plus urbains, mais les deux zones où la divortialité est la plus faible correspondent presque exactement à celles où l'enseignement privé était le plus présent dans les années 1970 : le Sud du Massif central, la Bretagne et ses confins. On sait que le degré d'attachement à la religion continue à influencer les comportements familiaux en France (Régnier-Loilier et Prioux, 2009).

(35) L'indicateur utilisé dans cette étude est le rapport entre le nombre moyen de divorces en 1974 et 1975 et le nombre total de femmes mariées au recensement de 1975. Le coefficient de corrélation entre les valeurs de 1974-1975 et celles de 2006-2008 est de 0,8.

(36) Dans le travail cité, Paris n'avait pu être traité à part. Un changement de la zone territoriale de compétence, pour plusieurs tribunaux de grande instance de la région parisienne au début des années 1970, avait obligé l'auteure à regrouper l'ensemble des départements de la région Île-de-France. Si l'on traite les sept départements de la région parisienne ensemble en 2006-2008, on obtient un taux de divortialité de 16,9 divorces pour 1000 personnes mariées.

Figure 7. Taux de divortialité (%)* dans les départements en 2006-2008



* Nombre de nouveaux divorcés pour 1 000 hommes et femmes mariés ayant moins de 70 ans en 2006.
Source : calculs d'après les données du ministère de la Justice et de l'Insee (tableau 16 et carte en annexe).

VI. La mortalité

L'espérance de vie des femmes ne progresse pas en 2008

Le nombre de décès est estimé à 543 500 en 2008 (dont 534 000 en métropole), soit un taux de 8,5 pour 1 000 habitants, et une hausse de 12 300 par rapport à 2007. Cette augmentation des décès se traduit par un léger recul de l'espérance de vie à la naissance des femmes, qui est estimée à 84,33 ans en 2008, soit 0,06 an de moins qu'en 2007 (84,39 ans) ; celle des hommes ne progresse que de 0,14 an (respectivement 77,52 et 77,38 ans)⁽³⁷⁾. La stagnation de la mortalité féminine concerne aussi bien les départements d'Outre-Mer que la métropole, où la durée de vie moyenne des femmes est passée de 84,43

(37) Données provisoires communiquées par l'Insee (division des Enquêtes et études démographiques).

à 84,37 ans, pendant que celle des hommes progresse de 77,43 à 77,59 ans (tableau 11). La différence entre les durées de vie moyennes des femmes et des hommes n'est plus que de 6,8 ans. C'est la première fois que cette différence est inférieure à 7 ans, puisqu'après avoir diminué régulièrement depuis le début des années 1990 – l'écart était encore de 8 ans en 1995 –, l'avantage des femmes s'était stabilisé autour de 7 ans depuis 2003.

Cet avantage féminin est dû à la surmortalité masculine qui se manifeste à tout âge, et en particulier entre 20 et 25 ans (âges auxquels les hommes ont une probabilité de décéder trois fois plus forte que les femmes) et entre 50 et 70 ans (probabilité au moins multipliée par 2,2). À l'âge de 20 ans, l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes est de 6,6 ans, et à 60 ans, il est encore de 4,9 ans, écart entre une espérance de vie de 26,9 ans pour les femmes et 22,0 pour les hommes (tableau 11). On enregistre aux différents âges de la vie plus de décès d'hommes que de femmes. Toutefois, passé l'âge de 80 ans, alors que les hommes ont un risque de décéder encore 1,5 fois plus élevé, les décès féminins deviennent plus nombreux du fait du déséquilibre de la pyramide des âges (figure 1).

La mortalité avant l'âge d'un an (mortalité infantile) est stable depuis 2005 (tableau 11). Le taux avait été réduit de moitié entre 1986 et 2003 (passant de 8 ‰ à 4 ‰). Il semble donc avoir atteint un palier : 3,6 décès pour 1 000 naissances en 2008 en France métropolitaine (tableau 13), 3,8 ‰ si on inclut les Dom (Pla, 2009). La mortalité infantile est généralement plus faible dans les départements du Centre et de l'Ouest de la métropole que dans ceux du Nord-Est ; elle est élevée dans l'ensemble des départements d'Outre-Mer où son niveau est en moyenne 2 fois plus élevée qu'en métropole.

À chaque âge ses causes de décès

Le cancer est la première cause de mortalité en France (tableau 14) : d'après les taux comparatifs (c'est-à-dire à structure par âge comparable), il est devenu la première cause de décès pour les hommes à la fin des années 1980, et pour les femmes au début des années 2000, devant les maladies cardiovasculaires. En 2006, la mortalité par cancer représente environ un tiers du taux comparatif de mortalité (34,8 % pour les hommes et 32,4 % pour les femmes) ; les maladies cardiovasculaires n'en représentent plus aujourd'hui qu'un quart (respectivement 24,4 % et 25,6 %) ; viennent ensuite les « autres maladies », souvent liées au grand âge⁽³⁸⁾ (respectivement 17,8 % et 21,8 %) ; enfin, les « morts violentes » (accidents, suicides, etc.) viennent en quatrième position (9,3 % pour les hommes, et 7,0 % pour les femmes).

Les causes de décès des jeunes enfants et adolescents (0-15 ans) sont très spécifiques : anomalies congénitales et maladies infantiles sont les premières causes, suivies de la mortalité accidentelle. Après la première année de vie, la

(38) Sont comprises dans cette catégorie les maladies de l'appareil respiratoire (bronchites, emphy-sèmes, etc.), les troubles mentaux et maladies du système nerveux (dont la « démence sénile »).

mortalité est cependant très faible et atteint le minimum à 9 et 10 ans : le risque de décéder est alors inférieur à 1 pour 10 000. Entre 15 et 25 ans, les morts violentes (essentiellement les accidents de circulation mais aussi les suicides) viennent en tête : c'est la cause de 73 % des décès masculins, et de 53 % des décès féminins (tableau C) ; ce groupe de causes explique en grande partie la forte surmortalité masculine à ces âges.

Tableau C. Taux comparatif de mortalité par grands groupes d'âges en 2006* (pour 100 000) et répartition par cause de décès (%).

	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans ou +	Tous âges
Hommes							
Taux comparatif toutes causes (pour 100 000)	4	6	14	72	252	1134	690
Grandes causes de décès :							
Maladies infectieuses	2,3	1,5	3,1	1,8	1,6	2,1	1,9
Cancers	7,5	8,9	18,0	48,0	46,3	24,8	37,1
Maladies cardiovasculaires	2,6	4,1	11,0	17,8	25,2	36,6	25,7
Maladies respiratoires	1,5	1,2	1,6	2,8	5,8	9,9	6,0
Maladies de l'appareil digestif	1,3	0,8	5,2	8,2	5,0	3,9	5,4
Autres maladies	71,2	10,4	13,5	9,9	11,0	17,3	13,7
Morts violentes	13,7	73,0	47,6	11,5	5,2	5,3	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes							
Taux comparatif toutes causes (pour 100 000)	3	2	6	32	118	766	367
Grandes causes de décès :							
Maladies infectieuses	3,0	2,2	3,1	1,5	1,8	2,0	1,9
Cancers	7,7	14,0	40,0	57,0	44,5	17,7	34,8
Maladies cardiovasculaires	2,1	7,3	10,1	12,0	24,0	40,6	27,1
Maladies respiratoires	1,7	3,6	1,9	2,4	4,4	7,4	5,0
Maladies de l'appareil digestif	1,1	1,3	4,5	6,8	5,0	4,4	5,0
Autres maladies	73,9	18,3	13,5	10,7	15,3	22,7	18,5
Morts violentes	10,4	53,4	26,9	9,6	5,0	5,2	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
* Ces taux sont légèrement différents de ceux du tableau 14 à cause du mode de calcul. Les causes mal définies ont été réparties. Pour une définition des grands groupes de causes et de la méthode de répartition des causes mal définies, on pourra se reporter à Meslé (2006). Source : calculs de Meslé (2006) mis à jour d'après les statistiques de l'Inserm (CépiDc)							

Entre 25 et 45 ans, ce sont encore les morts violentes qui sont au premier rang pour les hommes (48 %) : il s'agit cette fois en majorité des suicides, mais aussi des accidents de la route et autres types d'accidents. Chez les femmes, le poids des morts violentes est moindre (27 %) et, dès cet âge, les cancers sont

la première cause de décès (40 %). La prééminence des cancers s'affirme encore plus chez les femmes entre 45 et 65 ans (57 %). Chez les hommes du même âge, le cancer est aussi la première cause de décès (48 %), mais les décès par maladies cardiovasculaires ne sont pas négligeables (18 %). Entre 65 et 80 ans, les cancers sont encore largement dominants (45 % chez les femmes, 46 % chez les hommes) devant les maladies cardiovasculaires (respectivement 24 % et 25 %). Ces dernières deviennent finalement la première cause de décès des personnes de 80 ans et plus (41 % des décès féminins, et 37 % des décès masculins), et les autres maladies (essentiellement des maladies du grand âge) supplantent les cancers chez les femmes.

Le poids de plus en plus important du cancer à certains âges, en particulier chez les femmes, est dû à la lenteur des progrès réalisés dans la lutte contre cette maladie, en comparaison des progrès réalisés dans la prévention et le traitement des maladies cardiovasculaires (Meslé, 2006). Si, pour les hommes, tous les types de cancers sont en baisse ces dernières années, ce n'est pas le cas des femmes pour lesquelles la mortalité par cancer du poumon et du larynx augmente, en particulier entre 45 et 65 ans. Malgré tout, la mortalité par cancer des hommes reste largement supérieure à celle des femmes (du moins après 45 ans), notamment par cancer du poumon et du larynx.

D'après le dernier rapport sur la situation du cancer en France (INCa, 2009), la répartition géographique de la mortalité par cancer des années 2002-2004 montrait une situation beaucoup plus défavorable dans les départements du Nord de la France, surtout pour les hommes.

Mortalité dans l'Union : le clivage Est-Ouest

En prenant comme référence l'espérance de vie à la naissance des femmes, les pays de l'Union européenne ayant la plus faible mortalité sont la France, l'Espagne et l'Italie, où les femmes ont une durée de vie moyenne de 84,2 ans à 84,3 ans. La Suisse les dépasse, avec 84,4 ans (tableau 12). La mortalité en Europe de l'Est est globalement plus élevée, avec une espérance de vie souvent inférieure à 80 ans. Les plus forts niveaux de mortalité sont observés en Lettonie, Bulgarie et Roumanie où l'espérance de vie est comprise entre 76,5 ans et 76,9 ans. Ces pays à plus forte mortalité sont aussi ceux pour lesquels la différence entre les femmes et les hommes est la plus forte : plus de 10 années séparent l'espérance de vie masculine de l'espérance de vie féminine en Estonie (11,6 ans), Lettonie (10,7 ans) et Lituanie (12,4 ans). L'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à 70 ans dans six des nouveaux pays adhérents : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie et Roumanie. Les écarts les plus faibles entre femmes et hommes sont observés au Danemark, en Grèce, en Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Islande (3,8 ans). Si la France est globalement bien située en matière de mortalité par comparaison avec ses voisins européens, elle se trouve classée parmi les pays à forte mortalité pour certaines causes de décès prématurés, notamment les suicides et les décès liés à l'alcoolisme (Eurostat, 2009).

Les constats sont équivalents concernant la mortalité infantile. Les pays d'Europe de l'Ouest et du Sud présentent des taux assez faibles, proches de celui observé en France (tableau 13) : Italie (3,7 décès pour 1 000 nouveaux-nés), Espagne (3,5‰), Grèce (3,5 ‰), Portugal (3,3 ‰), Pays-Bas (3,8 ‰), Autriche (3,7 ‰), Allemagne (3,5 ‰), Belgique (3,4 ‰). L'Europe de l'Est enregistre généralement une mortalité plus élevée, en particulier la Roumanie (11 ‰) et la Bulgarie (8,6 ‰), niveaux qui sont sans doute liés à leur situation économique et sanitaire moins favorable. Notons cependant que la mortalité infantile en France est supérieure à celle de plusieurs pays d'Europe, dont sept ont une mortalité inférieure à 3 décès pour 1 000 nouveau-nés (Finlande, Luxembourg, République tchèque, Slovénie, Suède, Islande et Norvège). Il n'y a donc pas de relation univoque entre le niveau de la mortalité infantile des différents pays et celui de leur espérance de vie à la naissance.

Vue d'ensemble

Les résultats définitifs du premier cycle de 5 ans d'enquêtes annuelles de recensement ont conduit l'Insee à réviser une nouvelle fois à la hausse l'accroissement de la population française entre 1999 et 2005, en procédant à des nouveaux ajustements.

Au 1^{er} janvier 2009, la population de la France est estimée à 64,3 millions d'habitants, dont 62,45 millions dans les départements métropolitains. Au cours de l'année 2008, l'augmentation de la population de France métropolitaine est estimée à 337 000 habitants, chiffre presque identique à celui de l'année précédente (335 000). Le taux d'accroissement naturel (4,2 ‰) se maintient parmi les plus élevés au sein de l'Union européenne.

Le nombre de titres de séjour délivrés à des étrangers non ressortissants de l'Espace économique européen a diminué de 8 % en 2007, après une baisse de 2 % en 2006. L'immigration familiale diminue légèrement, mais reste majoritaire parmi les motifs d'admission (55 %).

La fécondité a augmenté en 2008. L'indicateur conjoncturel dépasserait 2 enfants par femme (2,02), et s'établirait à 2,0 enfants par femme en métropole (estimations provisoires), niveau qui n'avait pas été atteint depuis 1974. Ce niveau place toujours la France en tête des pays européens. Cette augmentation de la fécondité est due à celle des femmes âgées de 30 ans et plus. Les femmes âgées de 25 à 34 ans contribuent aux deux tiers de la fécondité totale. L'âge moyen à la maternité est proche de 30 ans. Malgré tout, la descendance finale diminue très légèrement après la génération 1960. Elle devrait se stabiliser autour de 2 enfants par femme à partir de la génération 1970.

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesses (IVG) est stable, compris entre 205 000 et 210 000 en France métropolitaine. Néanmoins, la fréquence des IVG augmente légèrement chez les femmes les plus jeunes, car de plus en plus de grossesses sont interrompues à ces âges. La part des IVG itératives ne diminue pas.

Les mariages ont diminué en 2008, et le nombre de pacs continue d'augmenter : près de 150 000 pacs ont été enregistrés en 2008. On estime à plus d'un million le nombre d'hommes et de femmes qui, depuis 1999, ont signé ce contrat, qu'ils soient ou non encore pacsés. L'augmentation concerne aussi bien les couples de même sexe que ceux de sexes différents. Les différences géographiques du pacs sont toujours relativement importantes : en comparant les pacs et les mariages, on constate que dans certains départements les couples privilégient encore fortement le mariage, alors que dans d'autres le nombre de pacs rattrape celui des mariages. Pour la France entière, en 2008, on compte un peu plus d'un pacs hétérosexuel pour deux mariages, soit un peu plus d'un pacs pour trois unions officialisées.

Le nombre de divorces a un peu diminué en 2008 (- 1900), poursuivant la décrue observée depuis 2005 (première année d'application de la nouvelle législation). L'indicateur conjoncturel s'établit à 45,1 divorces pour 100 mariages. Les divorces par consentement mutuel sont devenus majoritaires depuis 2005. La divortialité la plus forte est observée à Paris et dans les départements du pourtour méditerranéen, elle est la plus faible dans le Sud du Massif central ainsi qu'en Bretagne et ses confins.

L'espérance de vie à la naissance des hommes a légèrement augmenté en 2008, alors que celle des femmes stagne. Les principales causes de décès sont les cancers et les maladies cardiovasculaires. Le risque de décéder d'un cancer broncho-pulmonaire reste largement supérieur chez les hommes, mais la mortalité par cancer diminue peu pour les femmes dans la période récente, du fait d'une augmentation non négligeable de la mortalité par cancer du larynx et du poumon, liée à l'augmentation du tabagisme féminin. L'espérance de vie des femmes en France reste néanmoins parmi les plus élevées de l'Union européenne.



DONNÉES STATISTIQUES

Tableau 1. Mouvement de la population (en milliers) et
taux bruts (p. 1 000)^(a)

Année	Population en milieu d'année	Naissances vivantes	Décès	Accroissement			Taux bruts (p. 1000)			
				Naturel	Migra- toire	Total	Natalité	Mortalité	Accroissement	
									Naturel	Total
1985	55 284	768	552	+ 216	+ 38	+ 254	13,9	10,0	+ 3,9	+ 4,6
1990	56 735	762	526	+ 236	+ 80	+ 316	13,4	9,3	+ 4,1	+ 5,6
1995	57 844	730	532	+ 198	+ 40	+ 238	12,6	9,2	+ 3,4	+ 4,1
2000	59 063	775	531	+ 244	+ 70	+ 314	13,1	9,0	+ 4,1	+ 5,3
2001	59 477	771	531	+ 240	+ 85	+ 325	13,0	8,9	+ 4,0	+ 5,5
2002	59 894	762	535	+ 226	+ 95	+ 321	12,7	8,9	+ 3,8	+ 5,4
2003	60 304	761	552	+ 209	+ 100	+ 309	12,6	9,2	+ 3,5	+ 5,2
2004	60 735	768	509	+ 259	+ 105	+ 364	12,7	8,4	+ 4,3	+ 6,0
2005	61 182	774	528	+ 247	+ 95	+ 342	12,7	8,6	+ 4,0	+ 5,6
2006	61 586	797	516	+ 281	+ 91	+ 372	12,9	8,4	+ 4,6	+ 6,0
2007*	61 939	786	521	+ 265	+ 70	+ 335	12,7	8,4	+ 4,3	+ 5,4
2008*	62 275	796	534	+ 262	+ 75	+ 337	12,8	8,6	+ 4,2	+ 5,4

^(a) Population et taux révisés après les enquêtes de recensement de 2004 à 2008.

* Provisoire.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, division des Enquêtes et études démographiques.

Tableau 2. Répartition par âge de la population au 1^{er} janvier (%)

Groupe d'âges	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*
0-19 ans	29,2	27,8	26,1	25,6	25,4	25,3	25,1	25,1	25,0	24,9	24,7	24,6	24,5
20-59 ans	52,7	53,2	53,8	53,8	53,9	54,1	54,2	54,1	54,1	54,1	53,8	53,4	53,1
60 ans ou plus	18,1	19,0	20,1	20,6	20,7	20,6	20,7	20,8	20,9	21,0	21,5	22,0	22,4
Dont :													
65 ans ou plus	12,8	13,9	15,0	16,0	16,1	16,2	16,3	16,4	16,5	16,6	16,5	16,6	16,7
75 ans ou plus	6,3	6,8	6,1	7,2	7,4	7,6	7,7	7,9	8,1	8,3	8,5	8,7	8,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Provisoire.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, division des Enquêtes et études démographiques, série révisée après les enquêtes de recensement de 2004 à 2008.

Tableau 3. Immigration régulière de long terme selon que les étrangers sont ressortissants d'un pays membre de l'Espace économique européen ou d'un pays ne bénéficiant pas de la libre circulation en Europe et selon que les étrangers sont arrivés mineurs

Année d'admission au séjour	Étrangers ressortissants de l'Espace économique européen*			Étrangers ressortissants d'un pays tiers			Ensemble, toutes nationalités
	Majeurs	Mineurs	Total	Majeurs	Mineurs	Total	
1994	43 885	3 812	47 697	60 272	11 594	71 866	119 563
1995	41 118	3 305	44 423	54 123	7 634	61 757	106 180
1996	40 082	3 176	43 258	55 676	7 052	62 728	105 986
1997	38 485	2 821	41 306	78 620	7 505	86 125	127 431
1998	40 092	2 941	43 033	99 638	13 208	112 846	155 879
1999	40 064	2 727	42 791	89 698	12 631	102 329	145 120
2000	40 325	2 957	43 282	105 263	11 883	117 146	160 428
2001	39 406	3 146	42 552	127 287	12 855	140 142	182 694
2002	39 729	3 015	42 744	148 536	14 427	162 963	205 707
2003	39 012	3 073	42 085	158 504	14 808	173 312	215 397
2004	39 273	3 944	43 217	153 035	15 611	168 646	211 863
2005	39 576	3 298	42 876	151 396	13 291	164 685	207 561
2006	38 466	4 568	43 034	150 983	9 972	160 955	203 989
2007	44 121	3 756	47 877	134 859	9 799	144 658	192 535

* États membres de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège ; élargissement de 14 à 24 pays à partir de 2004 ; de 24 à 26 à partir de 2007 avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie.

Depuis la loi du 26 novembre 2003, la détention d'un titre de séjour est devenue facultative pour les étrangers ressortissants des 14 anciens États membres. Afin de corriger provisoirement cette sous-évaluation, une estimation a été introduite, qui fixe le niveau total de ces flux migratoires à 40 000 de 2004 à 2007. Le chiffre de 2007 sera corrigé prochainement à partir des données des enquêtes annuelles de recensement.

Sources : premiers titres de séjour d'une durée de validité d'au moins un an délivrés à des étrangers arrivés majeurs : ministère de l'Intérieur, AGDREF (élaboration par l'Ined). À compter de 2006, les entrées de mineurs sont également comptabilisées à partir des informations recueillies par le ministère de l'Intérieur (et non plus l'Anaem comme par le passé).

Tableau 4. Évolution de la fécondité depuis 1970

Année	Somme des taux par âge		Total (indicateur conjoncturel)	Âge moyen à la maternité (années)		Fécondité hors mariage	
	15-27 ans	28 ans et +		Ensemble	Dont premières naissances	Somme des taux par âge (p. 100 femmes)	Part dans la fécondité totale (%)
	(p. 100 femmes)						
1970	143	104	247	27,2	23,9	16	6,4
1975	118	74	193	26,7	24,1	16	8,5
1980	116	78	194	26,8	24,5	22	11,4
1985	99	82	181	27,5	25,2	36	19,6
1990	84	94	178	28,3	26,0	53	30,1
1995	69	102	171	29,0	26,8	65	37,9
2000	69	119	187	29,4	27,4	81	43,2
2001	69	119	188	29,4		83	44,3
2002	67	119	186	29,5	27,5	84	44,7
2003	66	121	187	29,5	27,6	86	45,6
2004	67	123	190	29,6	27,7	89	46,8
2005	66	126	192	29,7	27,6	92	47,9
2006	67	131	198	29,8	27,8	98	49,7
2007	65	131	196	29,9		100	50,9
2008*	65	135	200	29,9		103	51,6

* Provisoire.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, division des Enquêtes et études démographiques, série révisée après les enquêtes de recensement de 2004 à 2008.
 Pour l'âge moyen à la première naissance : 1970-1995 : L. Toulemon, d'après EHF 1999 ; 2000 : estimation d'après les statistiques de l'état civil ; 2002-2006 : EAR 2007, calculs de G. Desplanques (2008) moins 0,3 an pour tenir compte de la surestimation de l'âge par cette méthode.

Tableau 5. Fécondité des générations : descendance atteinte et descendance finale estimée (nombre moyen d'enfants pour 100 femmes) et âge moyen à la maternité (en années et dixièmes d'années)

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*		Projection tendancielle**	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5	211	26,5
1955	77	148	190	208	213	27,0	213	27,0
1960	66	139	184	206	212	27,7	212	27,7
1961	63	135	181	203	209	27,9	209	27,9
1962	60	131	179	202	208	28,1	208	28,1
1963	56	127	176	200	207	28,3	207	28,3
1964	53	122	173	198	205	28,5	205	28,5
1965	49	117	170	196	203	28,7	203	28,7
1966	46	114	168	195	202	28,9	202	28,9
1967	44	111	167	194	202	29,1	202	29,1
1968	42	109	166	193	201	29,2	201	29,2
1969	39	105	163	192	200	29,4	200	29,4
1970	37	103	162		200	29,5	201	29,6
1971	35	100	160		199	29,7	200	29,7
1972	33	98	159		198	29,8	200	29,9
1973	32	97	159		199	29,9	201	30,0
1974	31	96	160		199	29,9	203	30,1
1975	30	96						
1976	30	95						
1977	31	96						
1978	31	95						
1979	31	97						
1980	31							
1981	32							
1982	32							
1983	31							
1984	31							

* Pour les générations 1930 à 1958, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2008.

** Pour les générations 1930 à 1958, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés ont été estimés en prolongeant la tendance des 15 dernières années.

Champ : France métropolitaine.

Source : calculs et estimations à partir de données Insee, division des Enquêtes et études démographiques, série révisée après les enquêtes de recensement de 2004 à 2008.

**Tableau 6. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe
(nombre moyen d'enfants par femme)**

	Année								
	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Allemagne	1,56	1,37	1,45	1,25	1,38	1,34	1,33	1,37	<i>1,37</i>
Autriche	1,65	1,47	1,46	1,42	1,36	1,40	1,40	1,38	<i>1,41</i>
Belgique	1,68	1,51	1,62	1,56	1,62	–	1,80	1,81	<i>1,82</i>
Bulgarie	2,05	1,97	1,82	1,23	1,26	1,32	1,38	1,42	<i>1,48</i>
Chypre	– ^(a)	–	–	2,03	1,64	1,42	1,45	1,39	–
Danemark	1,55	1,45	1,67	1,80	1,78	1,80	1,85	1,84	<i>1,89</i>
Espagne	2,20	1,64	1,36	1,17	1,23	1,35	1,38	1,40	<i>1,46</i>
Estonie	–	–	2,05	1,38	1,38	1,50	1,55	1,63	<i>1,66</i>
Finlande	1,63	1,65	1,78	1,81	1,73	1,80	1,84	1,83	<i>1,85</i>
France	–	–	–	–	1,89	1,94	2,00	1,98	2,02
France métr.	1,95	1,81	1,78	1,71	1,87	1,92	1,98	1,96	2,00
Grèce	2,23	1,67	1,40	1,31	1,26	1,33	1,40	1,41	<i>1,45</i>
Hongrie	1,91	1,85	1,87	1,57	1,32	1,31	1,34	1,32	<i>1,35</i>
Irlande	–	–	2,11	1,84	1,89	1,86	1,89	2,01	–
Italie	1,64	1,42	1,33	1,19	1,26	1,32	1,35	1,37	<i>1,41</i>
Lettonie	–	–	–	–	–	1,31	1,35	1,41	<i>1,45</i>
Lituanie	1,99	2,08	2,03	1,55	1,39	1,27	1,31	1,35	<i>1,47</i>
Luxembourg	1,38	1,38	1,60	1,70	1,76	1,63	1,65	1,61	<i>1,60</i>
Malte	–	–	–	–	1,70	1,38	1,39	1,37	<i>1,43</i>
Pays-Bas	1,60	1,51	1,62	1,53	1,72	1,71	1,72	1,72	<i>1,77</i>
Pologne	–	–	2,06	1,62	1,35	1,24	1,27	1,31	<i>1,23</i>
Portugal	2,25	1,72	1,56	1,41	1,55	1,40	1,36	1,33	<i>1,37</i>
Rép. tchèque	2,10	1,96	1,90	1,28	1,14	1,28	1,33	1,44	<i>1,50</i>
Roumanie	2,43	2,31	1,83	1,33	1,31	1,32	1,32	1,30	<i>1,35</i>
Royaume-Uni	1,90	1,79	1,83	1,71	1,64	1,78	1,84	1,90	<i>1,96</i>
Suède	1,68	1,74	2,13	1,73	1,54	1,77	1,85	1,88	<i>1,91</i>
Slovaquie	2,31	2,25	2,09	1,52	1,30	1,25	1,24	1,25	<i>1,33</i>
Slovénie	–	1,71	1,46	1,29	1,26	1,26	1,31	1,38	<i>1,46</i>
Islande	2,48	1,93	2,30	2,08	2,08	2,05	2,08	2,09	<i>2,14</i>
Norvège	1,72	1,68	1,93	1,87	1,85	1,84	1,90	1,90	<i>1,96</i>
Suisse	1,55	1,52	1,58	1,48	1,50	1,42	1,44	1,46	<i>1,48</i>

^(a) données non disponibles. Les nombres en italiques sont des estimations provisoires.
Sources : Eurostat et statistiques nationales.

Tableau 7. Fécondité des générations en Europe

Génération	Descendance finale (p. 1 femme)					Âge moyen à la maternité (années)					Dernière année disponible ⁽¹⁾
	1950	1955	1960	1965	1970	1950	1955	1960	1965	1970	
Allemagne	1,69	1,67	1,63	1,52	1,47	25,8	26,5	27,1	28,2	28,8	2006
Autriche	1,74	1,76	1,70	1,66	1,60	25,4	25,9	26,6	27,4	28,1	2006
Belgique ⁽²⁾	1,84	1,83	1,87	1,80		26,2	26,7	27,4	28,0	28,9	1997
Bulgarie	2,05	2,03	1,93	1,81	1,65	24,1	23,9	23,6	24,4		2007
Danemark	1,93	1,85	1,86	1,89	1,95	26,2	27,1	28,2	29,0	29,6	2006
Estonie	1,97	2,00	2,01	1,87	1,89	26,2	25,9	25,3	25,3	26,2	2007
Espagne	2,16	1,92	1,79	1,61	1,45	27,5	27,2	27,9	29,4	30,8	2006
Finlande	1,84	1,90	1,96	1,91	1,86	27,4	28,0	28,7	29,2	29,7	2006
France métr.	2,11	2,13	2,12	2,03	2,00	26,5	27,0	27,7	28,7	29,5	2008
Grèce	2,03	2,03	1,97	1,77	1,57	26,3	25,8	26,2	27,1	28,5	2006
Hongrie	1,97	1,96	2,02	1,98	1,87	24,9	24,9	25,0	25,5	26,3	2007
Irlande ⁽²⁾	3,04	2,67	2,41	2,18		28,6	28,5	29,0	30,1		2004
Italie	1,92	1,82	1,69	1,55	1,42	26,9	27,0	28,0	29,3	30,5	2005
Lettonie	1,87	1,84	1,95	1,76	1,63	26,4	26,3	25,5	25,3	25,6	2004
Lituanie	2,04	1,97	1,92	1,72	1,75	26,6	26,3	26,0	26,0	25,9	2007
Luxembourg	1,69	1,68	1,74	1,83	1,83	26,9	27,6	28,6	29,1	29,0	2006
Pays-Bas	1,90	1,87	1,86	1,78	1,74	27,1	28,2	29,2	30,0	30,5	2006
Pologne	2,19	2,17	2,18	2,00	1,79	26,5	26,3	26,0	25,9	26,0	2007
Portugal	2,08	2,03	1,88	1,82	1,66	26,8	26,2	26,5	27,5	28,3	2006
Rép. tchèque	2,11	2,05	2,01	1,92	1,85	24,8	24,4	24,6	24,9	25,9	2007
Roumanie	2,45	2,28	2,16	1,94	1,62	25,1	25,0	24,5	24,2	25,2	2007
Royaume-Uni ⁽³⁾	2,07	2,02	1,98	1,91	1,90	26,4	27,1	27,8	28,4	28,8	2007
Slovaquie	2,30	2,21	2,18	2,03	1,89	25,4	25,1	25,0	25,0	25,5	2007
Slovénie	1,90	1,96	1,87	1,79	1,69	25,4	24,8	24,9	25,8	27,1	2007
Suède	2,00	2,03	2,05	2,01	1,96	27,2	27,9	28,6	28,9	29,5	2006
Islande	2,66	2,51	2,47	2,36	2,16	25,0	25,9	26,4	27,1	27,4	2007
Norvège	2,10	2,05	2,09	2,08	2,05	26,2	27,1	28,1	28,6	29,0	2006
Suisse	1,82	1,75	1,71	1,66	1,60	27,1	28,1	28,6	29,4	30,0	2006

Sources : Calculs et estimations d'après les taux de fécondité par âge publiés sur le site internet d'Eurostat, sauf pour la France (calculs d'après données Insee), le Royaume-Uni (calculs d'après données ONS), l'Estonie, l'Irlande, la Lettonie, la Pologne et l'Islande (Annuaire démographique du Conseil de l'Europe, 2005, complété par les données Eurostat).

⁽¹⁾ Année sur laquelle sont basées les extrapolations. Les taux non observés sont supposés égaux aux taux observés aux mêmes âges au cours de la dernière année d'observation.

⁽²⁾ Pour la Belgique et l'Irlande, les données de la génération 1970 ne sont pas disponibles.

⁽³⁾ Angleterre et Pays de Galles.

Tableau 8. Évolution du nombre d'avortements et des indices annuels depuis 1976

Année	Nombre d'IVG + IMG déclarés dans les bulletins ⁽¹⁾	Nombre d'IVG SAE ⁽²⁾	Nombre d'IVG estimé par l'Ined ⁽³⁾	Ratio d'IVG pour 100 naissances vivantes ⁽⁴⁾	Taux annuel d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans ⁽⁴⁾	Nombre moyen d'IVG par femme ⁽⁴⁾
1976	134 173		246 000	34,1	20,0	0,67
1981	180 695		245 000	30,4	19,0	0,64
1986	166 797		221 000	28,4	16,0	0,54
1990	170 428		209 000	27,4	14,8	0,49
1991	172 152		206 000	27,1	14,4	0,48
1992	167 777		206 000	27,7	14,3	0,49
1993	166 921		206 000	28,9	14,3	0,49
1994	163 180		207 000	29,1	14,3	0,49
1995	156 181	179 648	207 000	28,4	14,2	0,49
1996	162 792	187 114	207 000	28,2	14,2	0,50
1997	163 985	188 796	207 000	28,5	14,2	0,50
1998		195 960	207 000	28,0	14,2	0,50
1999		196 885	206 000	27,7	14,2	0,51
2000		192 174	206 000	26,6	14,2	0,51
2001		202 180	206 000	26,7	14,3	0,51
2002	137 497	206 596		27,1	14,3	0,51
2003		203 346		26,7	14,1	0,50
2004		210 664		27,4	14,6	0,52
2005	166 985	206 311		26,6	14,3	0,51
2006	174 561	209 699		26,3	14,5	0,52

⁽¹⁾ Statistiques d'avortements de l'Ined, interruptions volontaires de grossesse (IVG) et interruptions médicales de grossesse (IMG).
⁽²⁾ Statistique hospitalière (IVG uniquement). **Source** : A. Vilain (2008).
⁽³⁾ Estimation du nombre total (IVG et IMG) de l'Ined. Après 2002, les statistiques hospitalières sont jugées exhaustives, et il n'y a plus d'estimation Ined. **Source** : C. Rossier et C. Pirus (2007).
⁽⁴⁾ Sur la base des estimations Ined jusqu'en 2002, sur la base des statistiques hospitalières après 2002.
Champ : France métropolitaine.

Tableau 9. Caractéristiques de la nuptialité et des divorces depuis 1985

Année	Nombre de mariages	Part des mariages légitimant des enfants (%)	Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 ^{er} mariage par personne)				Nombre de divorces ⁽³⁾	Indicateur conjoncturel de divortialité p. 100 mariages
			Synthèse des taux par âge ⁽¹⁾		Synthèse des quotients par âge ⁽²⁾			
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1985	269 419	11,4	0,53	0,54	0,69	0,73	107 505	30,5
1986	265 678	12,7	0,52	0,53	0,68	0,71	108 380	31,1
1987	265 177	14,4	0,51	0,52	0,67	0,70	106 526	31,0
1988	271 124	15,3	0,52	0,53	0,67	0,71	108 026	31,3
1989	279 900	16,7	0,54	0,55	0,67	0,71	107 357	31,5
1990	287 099	17,3	0,55	0,56	0,68	0,71	107 599	32,1
1991	280 175	18,5	0,54	0,55	0,66	0,70	106 418	33,2
1992	271 427	19,5	0,52	0,53	0,65	0,68	107 994	33,5
1993	255 190	20,7	0,49	0,50	0,62	0,65	110 757	34,8
1994	253 746	21,9	0,48	0,49	0,61	0,64	115 785	36,7
1995	254 651	22,7	0,48	0,50	0,60	0,63	119 189	38,2
1996	280 072	28,1	0,53	0,55	0,64	0,67	117 382	38,0
1997	283 984	28,8	0,54	0,56	0,64	0,67	116 158	38,0
1998	271 361	27,7	0,52	0,54	0,62	0,65	116 349	38,4
1999	286 191	27,5	0,56	0,58	0,64	0,67	116 813	38,9
2000	297 922	29,1	0,58	0,60	0,65	0,68	114 005	38,2
2001	288 255	28,0	0,57	0,59	0,64	0,66	112 631	37,9
2002	279 087	28,1	0,55	0,57	0,62	0,65	115 861	39,2
2003	275 963	28,0	0,55	0,56	0,62	0,64	125 175	42,5
2004	271 598	29,0	0,53	0,55	0,60	0,63	131 335	44,8
2005	276 303	29,8	0,54	0,55	0,60	0,63	152 020	52,3
2006	267 260		0,52	0,53	0,58	0,61	135 910	46,9
2007	267 194		0,51	0,52	0,58	0,60	131 320	45,5
2008	258 749		0,49	0,51	0,56	0,58	129 379	45,1

⁽¹⁾ Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 49 ans.⁽²⁾ Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 49 ans.⁽³⁾ Divorces directs et conversions de séparations de corps.**Champ** : France métropolitaine.**Sources** : Insee, division des Enquêtes et études démographiques et ministère de la Justice.

Tableau 10. Caractéristiques de la nuptialité des générations

Génération masculines	Hommes			
	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 24 ans	À 30 ans
1943	0,88	24,5	0,55	0,81
1948	0,87	24,5	0,56	0,80
1953	0,85	25,0	0,52	0,75
1958	0,79	26,4	0,39	0,64
1963	0,73	28,3	0,23	0,52
1965	0,70	29,0	0,19	0,47
1967	0,68	29,5	0,16	0,44
1969	0,67	30,0	0,12	0,41
1971	0,65	30,5	0,09	0,39
1973	0,64	30,7	0,08	0,37
1975			0,06	0,34
1977			0,06	0,32
1979			0,06	
1981			0,05	
1983			0,05	
Génération féminines	Femmes			
	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 22 ans	À 28 ans
1945	0,92	22,3	0,59	0,86
1950	0,90	22,6	0,57	0,83
1955	0,87	22,9	0,53	0,77
1960	0,82	24,3	0,42	0,67
1965	0,75	26,3	0,24	0,54
1967	0,73	27,0	0,19	0,50
1969	0,71	27,6	0,15	0,46
1971	0,69	28,2	0,12	0,43
1973	0,67	28,7	0,09	0,40
1975	0,66	29,1	0,07	0,38
1977			0,07	0,36
1979			0,06	0,33
1981			0,06	
1983			0,05	
1985			0,05	

* Les quotients de nuptialité non observés sont supposés se stabiliser au niveau moyen des 3 dernières années.
Champ : France métropolitaine.
Source : calculs et estimations à partir de données Insee.

Tableau 11. Caractéristiques de la mortalité générale depuis 1985

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1 000 nés vivants)		Survivants à 60 ans (p. 1 000 à la naissance)	
	À la naissance		À 60 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1985	71,3	79,4	17,9	23,0	8,3	4,6	803	913
1986	71,5	79,7	18,1	23,2	8,0	4,3	807	915
1987	72,1	80,3	18,4	23,7	7,8	4,1	814	918
1988	72,3	80,5	18,7	23,9	7,8	4,1	816	919
1989	72,5	80,6	18,8	24,0	7,5	3,8	818	920
1990	72,8	80,9	19,0	24,2	7,3	3,6	822	923
1991	72,9	81,1	19,2	24,4	7,3	3,5	824	923
1992	73,2	81,4	19,4	24,6	6,8	3,3	827	925
1993	73,3	81,4	19,4	24,6	6,5	3,1	828	924
1994	73,7	81,8	19,7	25,0	5,9	3,2	832	926
1995	73,9	81,9	19,7	24,9	4,9	2,9	836	928
1996	74,1	82,0	19,7	25,0	4,8	3,0	841	929
1997	74,5	82,3	19,9	25,2	4,7	3,0	847	931
1998	74,8	82,4	20,0	25,3	4,6	2,9	850	931
1999	75,0	82,5	20,2	25,3	4,3	2,7	852	932
2000	75,3	82,8	20,4	25,6	4,4	2,8	855	933
2001	75,5	82,9	20,6	25,7	4,5	2,9	855	933
2002	75,8	83,0	20,8	25,8	4,1	2,7	857	934
2003	75,9	82,9	20,8	25,6	4,0	2,6	859	935
2004	76,8	83,9	21,5	26,5	3,9	2,6	868	937
2005	76,8	83,8	21,5	26,4	3,6	2,3	868	939
2006	77,2	84,2	21,8	26,8	3,6	2,3	871	939
2007	77,4	84,4	21,9	26,9	3,6	2,4	874	941
2008*	77,6	84,4	22,0	26,9	3,6		876	940

* Provisoire.
⁽¹⁾ Décès avant un an pour 1 000 enfants nés vivants.
⁽²⁾ Décès avant 28 jours pour 1 000 enfants nés vivants.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, division des enquêtes et études démographiques.

Tableau 12. Espérance de vie à la naissance
en Europe en 2007

	Espérance de vie à la naissances (années)		
	Hommes	Femmes	écart (F-H)
Allemagne	77,4	82,7	5,3
Autriche	77,5	83,1	5,6
Belgique	77,1	82,6	5,5
Bulgarie	69,5	76,7	7,2
Danemark	76,2	80,6	4,4
Espagne	77,8	84,3	6,6
Estonie	67,2	78,8	11,6
Finlande	76,0	83,1	7,2
France	77,5	84,3	6,8
Grèce	77,1	81,8	4,8
Hongrie	69,4	77,8	8,4
Irlande	77,4	82,1	4,7
Italie (2006)	78,5	84,2	5,7
Lettonie	65,8	76,5	10,7
Lituanie	64,9	77,2	12,4
Luxembourg	76,7	82,2	5,6
Pays-Bas	78,1	82,5	4,4
Pologne	71,0	79,8	8,8
Portugal	75,9	82,2	6,3
République tchèque	73,8	80,2	6,5
Roumanie	69,7	76,9	7,2
Royaume-Uni (2006)	77,3	81,7	4,4
Slovaquie	70,6	78,4	7,8
Slovénie	74,7	82,0	7,4
Suède	79,0	83,1	4,1
Islande	79,6	83,4	3,9
Norvège	78,3	82,9	4,6
Suisse	79,5	84,4	4,9
Source : Eurostat.			

Tableau 13. Mortalité infantile en Europe
(taux p. 1 000 nés vivants)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Allemagne	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9	3,8	3,9	3,5
Autriche	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2	3,6	3,7	3,7
Belgique	12,1	9,8	8,0	6,0	4,8	3,7	4,0	4,0	3,4
Bulgarie	20,2	15,4	14,8	14,8	13,3	10,4	9,7	9,2	8,6
Danemark	8,4	7,9	7,5	5,1	5,3	4,4	3,8	4,0	4,0
Estonie	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4	4,4	5,0	5,0
Espagne	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8	3,8	3,7	3,5
Finlande	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0	2,8	2,7	2,6
France					4,5	3,8	3,8	3,8	3,8
France métr.	10,0	8,3	7,3	4,9	4,4	3,6	3,6	3,6	3,6
Grèce	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8	3,7	3,5	3,5
Hongrie	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2	5,7	5,9	5,6
Irlande	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0	3,7	3,1	
Italie	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5		4,2	3,7	3,7
Lettonie	15,3	13,0	13,7	18,8	10,4	7,8	7,6	8,7	6,7
Lituanie	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8	6,8	5,9	4,9
Luxembourg	11,5	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6	2,5	1,8	1,8
Pays-Bas	8,6	8,0	7,1	5,5	5,1	4,9	4,4	4,1	3,8
Pologne	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4	6,0	6,0	5,6
Portugal	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5	3,3	3,4	3,3
Rép. tchèque	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4	3,3	3,1	2,8
Roumanie	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0	13,9	12,0	11,0
Royaume-Uni	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1	4,9	4,8	4,7
Slovaquie	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2	6,6	6,1	5,9
Slovénie	15,3	13,0	8,4	5,5	4,9	4,1	3,4	2,8	2,1
Suède	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4	2,8	2,5	2,5
Islande	7,7	5,7	5,9	6,1	3,0	2,3	1,4	2,0	2,5
Norvège	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1	3,2	3,1	2,7
Suisse	9,0	6,7	6,7	5,0	5,3	4,2	4,4	3,9	4,0

Source : Eurostat.

Tableau 14. Taux comparatif de mortalité (p. 100 000) par sexe et groupe de causes de décès^(a)

Causes de décès	Hommes															
	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
23 groupes de causes	63	67	70	70	70	69	69	68	66	65	64	63	63	64	63	
	20	17	14	12	11	11	11	10	10	9	9	9	9	8	8	
	31	29	29	28	28	27	27	27	25	25	25	24	24	24	23	
	28	30	32	29	29	29	28	28	26	26	26	26	24	23	22	
	175	179	171	160	159	155	153	149	152	150	147	145	138	138	135	
	117	118	96	85	84	80	79	77	76	72	70	68	64	62	58	
	130	115	93	90	90	88	85	83	80	78	77	78	71	71	68	
	123	103	71	59	58	55	51	50	47	45	43	43	38	37	35	
	38	35	29	26	26	25	24	23	21	20	20	19	17	16	16	
	5	3	2	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	
	0	0	8	13	10	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	
	2	2	3	1	1	1	2	2	2	0	1	1	0	1	0	
	11	12	10	11	11	11	10	9	9	12	11	12	12	10	11	11
	83	79	71	69	71	71	70	67	67	53	49	49	52	43	47	42
	56	46	35	29	29	29	28	29	28	28	28	27	27	25	24	24
	11	11	9	9	9	9	9	12	13	15	15	14	15	14	14	13
	28	28	31	30	30	30	31	33	34	40	41	41	44	39	42	41
	41	35	29	25	25	25	25	24	24	20	20	20	20	19	19	19
	56	50	40	37	37	37	36	35	36	36	35	35	36	33	32	31
	30	26	26	20	19	19	19	20	20	19	19	18	15	13	13	12
	29	34	30	29	28	28	27	26	25	26	25	25	26	25	24	24
	63	54	51	44	44	43	42	42	41	36	35	34	36	31	31	31
	74	70	56	48	48	49	48	50	48	45	49	49	51	44	45	43
6 grands groupes de causes																
	318	324	317	299	300	298	291	288	280	275	272	267	260	258	251	
	409	371	288	260	258	249	239	233	225	216	210	207	189	186	176	
	101	97	95	95	93	86	82	81	72	65	66	68	57	61	55	
	193	169	143	131	130	128	133	135	138	140	138	143	129	131	128	
	123	114	106	93	90	89	88	86	81	79	78	77	70	69	67	
	74	70	56	48	49	48	50	48	45	49	49	51	44	45	43	
Toutes causes	1 217	1 145	1 005	928	918	891	880	866	841	825	813	813	748	751	721	

Causes de décès	Femmes														
	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
23 groupes de causes															
Cancer du poulmon	6	7	8	9	10	10	10	11	11	11	12	13	13	14	15
Cancer de l'estomac	9	7	6	5	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Cancer de l'intestin	19	18	17	16	16	16	16	15	15	14	14	14	14	14	13
Cancer du sein	27	28	29	29	29	28	28	28	27	26	26	26	26	25	25
Cancer de l'utérus	11	10	8	7	7	7	7	7	6	7	6	7	6	6	6
Autres tumeurs	76	74	70	69	68	67	65	65	67	67	67	66	64	63	62
Maladies ischémiques du coeur	51	51	42	35	34	33	32	31	30	29	28	27	24	23	22
Autres maladies du coeur	93	81	64	61	60	59	57	56	54	53	53	53	47	47	45
Maladies cérébro-vasculaires	88	74	52	41	40	39	36	35	33	32	31	31	27	26	25
Autres maladies de l'appareil circulatoire	19	17	14	12	12	11	11	10	9	9	8	8	7	7	6
Tuberculose toutes formes	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0
Sida	0	0	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Grippe	2	2	2	1	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0	1
Autres maladies infectieuses et parasitaires	7	7	6	7	6	6	6	6	8	7	7	8	6	7	6
Autres maladies de l'appareil respiratoire	33	33	31	30	31	32	30	30	24	21	22	23	19	21	18
Alcoolisme et cirrhose du foie	19	15	12	10	10	10	10	9	9	9	9	9	8	8	8
Diabète	10	9	8	7	7	7	9	9	10	10	10	10	9	9	8
Autres troubles mentaux et mal. du système nerveux	22	22	24	24	24	25	27	29	32	33	34	37	31	33	33
Autres maladies de l'appareil digestif	27	23	18	16	16	16	15	15	13	13	13	13	12	12	11
Autres maladies	38	34	29	28	27	27	27	27	27	27	27	29	24	24	24
Accidents de la circulation routière	10	9	9	7	7	6	7	7	6	6	6	4	4	4	3
Suicides	11	12	10	10	10	9	8	9	8	8	9	8	9	8	8
Autres morts violentes	36	31	27	23	22	22	22	22	20	19	19	20	17	16	16
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	31	30	30	30	28	29	30	32	26	27	26
6 grands groupes de causes															
Tumeurs	147	143	138	134	135	132	130	131	129	129	129	128	126	126	125
Maladies cardiovasculaires	250	223	172	148	147	141	136	132	126	123	119	119	106	104	99
Mal. infectieuses et parasitaires, mal. app. respiratoire	43	43	42	41	41	40	39	38	34	30	31	33	27	30	26
Autres maladies	116	103	91	85	84	85	87	89	91	91	93	98	85	86	84
Morts violentes	57	53	46	40	39	37	38	37	34	34	33	33	29	29	27
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	31	30	30	30	28	29	30	32	26	27	26
Toutes causes	662	609	525	480	475	465	461	457	442	436	435	443	399	401	386

(a) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS). Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau 15 page suivante (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM 10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : F. Meslé d'après données Inserm.

(a) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS). Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau 15 page suivante (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM 10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : F. Meslé d'après données Inserm.

Tableau 15. Groupes de causes de décès et rubriques correspondantes de la Classification internationale des maladies (9^e et 10^e révisions)

	CIM 9	CIM 10
Tumeurs		
Cancer du poulmon	140 à 239	C00 à D48
Cancer de l'estomac	162	C33 à C34
Cancer de l'intestin	151	C16
Cancer du sein	152 à 154	C18 à C21
Cancer de l'utérus	174, 175	C50
Cancer de la prostate	179 à 180 ; 182	C53 à C55
Autres tumeurs	185	C61
	140 à 150 ; 155 à 161 ; 163 à 173 ; 181 ; 183 à 184 ; 186 à 239	C00 à C15 ; C17 ; C22 à C32 ; C37 à C49 ; C51 ; C52 ; C56 à C60 ; C62 à D48
Maladies cardiovasculaires	390 à 459	I00 à I99
Maladies ischémiques du cœur	410 à 414	I20 à I25
Autres maladies du cœur	390 à 405 ; 415 à 429	I00 à I15 ; I26 à I51
Maladies cérébro-vasculaires	430 à 438	I60 à I69
Autres maladies de l'appareil circulatoire	440 à 459	I70 à I99
Maladies infectieuses et parasitaires et mal. de l'app. respiratoire	000 à 139 ; 460 à 519	A00 à B99 ; J00 à J98
Tuberculose toutes formes	010 à 018	A15 à A19 ; B90
Sida	042 à 044	B20 à B24
Grippe	487	J10 à J11
Autres maladies infectieuses et parasitaires du chapitre 1 de la CIM	001 à 009 ; 020 à 041 ; 045 à 139	A00 à A09 ; A20 à B19 ; B25 à B89 ; B91 à B99
Autres maladies de l'appareil respiratoire	460 à 586 ; 490 à 519	J00 à J06 ; J12 à J98
Autres maladies	240 à 389 ; 520 à 779	D50 à D89 ; E00 à H95 ; K00 à Q99
Alcoolisme et cirrhose du foie	291 ; 303 ; 305.0 ; 571.0 à 3. ; 5	F10 ; K70 ; K73 à K74
Diabète	250	E10 à E14
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	290 ; 292 à 302 ; 304 ; 305.1 à 389	F00 à F09 ; F11 à H95
Autres maladies de l'appareil digestif	520 à 570 ; 571.4 ; 571.6 à 579	K00 à K67 ; K71 ; K72 ; K75 à K93
Autres maladies	240 à 246 ; 251 à 289 ; 580 à 779	D50 à D89 ; E00 à E07 ; E15 à E89 ; L00 à Q99
Morts violentes	800 à 999	V01 à Y89
Accidents de la circulation routière	810 à 819 ; 826 à 829	V01 à Y9
Suicides	950 à 959	X60 à X84
Autres morts violentes	800 à 807 ; 820 à 825 ; 830 à 949 ; 960 à 999	W00 à X59 ; X85 à Y89
Causes de décès non déclarées ou mal définies	780 à 799	R00 à R99
Toutes causes	001 à 999	A00 à R99 ; V01 à Y89

Les départements de France métropolitaine



Tableau 16. Indicateurs départementaux

n°	Département	Fécondité 2006-2007 ⁽¹⁾	Pacs et mariages 2007-2008 ⁽²⁾	Divorces 2006-2008 ⁽³⁾
01	Ain	1,95	38,5	12,3
02	Aisne	2,08	43,2	11,9
03	Allier	1,82	46,7	12,7
04	Alpes-de-Haute-Provence	1,78	42,8	13,4
05	Hautes-Alpes	2,05	52,9	12,9
06	Alpes-Maritimes	1,75	43,6	16,1
07	Ardèche	2,02	47,7	10,3
08	Ardennes	1,98	44,1	9,6
09	Ariège	1,94	44,2	12,1
10	Aube	1,94	38,6	13,2
11	Aude	1,88	47,0	13,7
12	Aveyron	1,91	51,3	8,6
13	Bouches-du-Rhône	1,90	38,9	16,5
14	Calvados	1,92	47,0	11,8
15	Cantal	1,70	48,9	8,3
16	Charente	1,84	42,2	12,1
17	Charente-Maritime	1,78	54,6	12,5
18	Cher	1,87	37,4	9,6
19	Corrèze	1,78	54,5	11,0
2A	Corse-du-Sud	1,56	42,3	13,1
2B	Haute-Corse	1,54	35,7	12,8
21	Côte-d'Or	1,75	55,5	13,1
22	Côtes-d'Armor	2,13	45,4	9,7
23	Creuse	1,73	36,1	9,6
24	Dordogne	1,82	35,6	11,5
25	Doubs	2,00	53,0	13,3
26	Drôme	2,09	41,9	13,9
27	Eure	2,07	37,0	11,3
28	Eure-et-Loir	2,08	42,5	10,5
29	Finistère	1,93	57,8	9,7
30	Gard	2,01	38,6	14,2
31	Haute-Garonne	1,69	58,6	14,6
32	Gers	1,78	62,5	11,4
33	Gironde	1,70	44,1	14,1
34	Hérault	1,79	50,1	16,2
35	Ille-et-Vilaine	1,92	58,3	9,9
36	Indre	1,85	38,2	11,0
37	Indre-et-Loire	1,78	36,9	11,9
38	Isère	1,96	42,6	12,5
39	Jura	2,04	41,4	12,0
40	Landes	1,91	59,1	11,5
41	Loir-et-Cher	2,04	46,5	11,0
42	Loire	2,04	45,7	11,1
43	Haute-Loire	1,92	48,3	7,8
44	Loire-Atlantique	1,99	46,4	10,7
45	Loiret	2,05	50,9	11,3
46	Lot	1,82	47,9	9,9
47	Lot-et-Garonne	1,91	47,7	13,6
48	Lozère	1,79	43,3	7,5
49	Maine-et-Loire	2,08	45,9	8,9
50	Manche	1,97	49,8	8,8

⁽¹⁾ Nombre moyen d'enfants par femme (moyenne 2006-2007).

⁽²⁾ Nombre de pacs pour 100 mariages (moyenne 2007-2008).

⁽³⁾ Nombre de nouveaux divorcés pour 1000 personnes mariées en 2006 âgées de moins de 70 ans (moyenne 2006-2008).

Sources: calculs des auteurs d'après des données de l'Insee et du ministère de la Justice.

Tableau 16 (suite). Indicateurs départementaux

n°	Département	Fécondité 2006-2007 ⁽¹⁾	Pacs et mariages 2007-2008 ⁽²⁾	Divorces 2006-2008 ⁽³⁾
51	Marne	1,82	53,8	12,0
52	Haute-Marne	1,98	46,4	12,2
53	Mayenne	2,25	43,4	8,3
54	Meurthe-et-Moselle	1,74	52,1	14,1
55	Meuse	2,02	51,6	10,0
56	Morbihan	2,02	49,9	9,0
57	Moselle	1,76	41,2	12,2
58	Nièvre	1,88	41,6	12,1
59	Nord	1,99	36,4	13,8
60	Oise	2,07	36,6	11,5
61	Orne	2,04	40,2	11,0
62	Pas-de-Calais	2,04	47,1	11,6
63	Puy-de-Dôme	1,72	61,6	10,9
64	Pyrénées-Atlantiques	1,71	64,3	11,2
65	Hautes-Pyrénées	1,89	63,3	11,9
66	Pyrénées-Orientales	1,81	39,5	15,7
67	Bas-Rhin	1,72	49,3	10,2
68	Haut-Rhin	1,87	49,1	12,6
69	Rhône	1,99	44,3	15,4
70	Haute-Saône	2,11	44,7	11,3
71	Saône-et-Loire	1,94	48,3	10,5
72	Sarthe	2,07	53,1	10,0
73	Savoie	1,92	53,7	13,8
74	Haute-Savoie	1,87	34,7	12,9
75	Paris	1,60	44,2	20,5
76	Seine-Maritime	1,93	51,1	13,3
77	Seine-et-Marne	2,06	39,7	12,6
78	Yvelines	2,08	43,4	11,6
79	Deux-Sèvres	1,94	44,4	10,0
80	Somme	1,81	45,6	13,1
81	Tarn	1,92	58,4	12,1
82	Tarn-et-Garonne	2,10	43,9	12,9
83	Var	1,95	44,2	15,6
84	Vaucluse	2,03	37,5	14,2
85	Vendée	2,16	39,6	8,3
86	Vienne	1,59	57,2	11,0
87	Haute-Vienne	1,88	65,9	11,4
88	Vosges	1,98	52,6	9,9
89	Yonne	2,02	41,3	12,0
90	Territoire de Belfort	2,05	54,1	14,5
91	Essonne	2,10	43,7	11,3
92	Hauts-de-Seine	1,95	47,6	14,2
93	Seine-Saint-Denis	2,31	25,8	14,1
94	Val-de-Marne	1,92	40,9	13,8
95	Val-d'Oise	2,32	37,5	12,6
971	Guadeloupe	2,46	13,3	17,2
972	Martinique	1,90	10,5	14,1
973	Guyane	3,36	20,8	13,9
974	Réunion	2,28	18,2	13,1
France métropolitaine		1,91	45,0	12,6
France entière		1,93	43,4	12,7

⁽¹⁾ Nombre moyen d'enfants par femme (moyenne 2006-2007).

⁽²⁾ Nombre de pacs pour 100 mariages (moyenne 2007-2008).

⁽³⁾ Nombre de nouveaux divorcés pour 1000 personnes mariées en 2006 âgées de moins de 70 ans (moyenne 2006-2008).

Sources: calculs des auteures d'après des données de l'Insee et du ministère de la Justice.



RÉFÉRENCES

- BEAUMEL C., PLA A., VATAN L., 2009a, *Statistiques d'état civil sur les naissances en 2008*, Insee Résultats, Société, 97.
« www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd20081 »
- BEAUMEL C., PLA A., VATAN L., 2009b, *Statistiques d'état civil sur les mariages en 2008*, Insee Résultats, Société, 100.
« www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd20082 »
- BELLIOT N., 2005, « Cinq années d'application du pacte civil de solidarité en France », in Bergouignan C., Blayo C., Parant A., Sardon J.-P., Tribalat M., (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, Pessac, Cudep, Tome 1, p. 253-270.
- BESSIN M., LEVILAIN H., RÉGNIER-LOILIER A., 2005, « Avoir ses enfants sur le tard. Une exploration statistique de la parenté tardive à partir d'EHF 1999 », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Paris, Ined, Cahier n° 156, p. 283-307.
- BOZON M., 2008, « Premiers rapports sexuels, premières relations : des passages attendus », in Bajos N., Bozon M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratique, genre et santé*, Paris, La Découverte, chapitre 7, p. 117-148.
- CARRASCO V., 2007, « Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise », *Infostat Justice*, n° 97, Octobre.
- CHAUSSÉBOURG L., CARRASCO V., LERMIENIER A., 2009, *Le divorce*, Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études, 100 p.
« www.justice.gouv.fr/art_pix/1_stat_divorce_20090722.pdf »
- DAGUET F., 2005, *Données de démographie régionale, 1954 à 1999*, Insee Résultats, Société n°49, 48 p. + CD Rom.
- DESPLANQUES G., 2008, « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement », *Population*, 63(3), p. 477-502.
- DESPLANQUES G., ROYER J.-F., 2005, « Enquêtes annuelles, de recensement. Premiers résultats de la collecte 2004 », *Insee Première* n° 1 000, janvier.
- EUROSTAT, 2009, *Health Statistics – Atlas on Mortality in the European Union*, Eurostat Statistical books, 205 p.
- HALIFAX J., 2009, *Situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2007*, Oned, Paris, janvier.
- HÉRAN F., TOULEMON L., 2005, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », *Population et sociétés*, n° 411, avril.
- INCA, 2009, *La situation du cancer en France en 2009*, Institut national du cancer, Collection Rapports & synthèses, 209 p.
- LERMIENIER A., TIMBART O., 2009, « Les divorces prononcés de 1996 à 2007 », *Infostat Justice*, n° 104.
« www.justice.gouv.fr/art_pix/1_stat_infostat104divorces_20090218.pdf »
- MARCU M., 2009, « The EU-27 population continues to grow », *Data in focus*, Eurostat, 31/2009.
- MESLÉ F., 2006, « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », *Population*, 61(4), p. 437-462.
- MUNOZ-PÉREZ B., 1981, « La répartition géographique des divorces de 1970 à 1975 », in Baillon D., Costecalde N., Godin G., Munoz-Pérez B., *Le divorce en France*, Ministère de la Justice/Insee, Collections de l'Insee, D85-86, Tome 1, p. 99-108.

- MUNOZ-PEREZ F., 2000, « Les enfants nés sans filiation en France, 1965-1994 », *Population*, 55(4-5), p. 663-690.
- MUNOZ-PEREZ F., PRIOUX F., 2005, « Filiation des enfants nés hors mariage en France depuis 1950 », in Bergouignan C., Blayo C., Parant A., Sardon J.-P., Tribalat M. (dir.), *La population de la France : évolutions démographiques depuis 1946*, Pessac, Cudep, Tome 1, p. 333-354.
- PLA A., 2009, « Bilan démographique 2008 : plus d'enfants, de plus en plus tard », *Insee Première*, n° 1 220, janvier.
- PRIOUX F., 2005, « Late fertility in Europe: Some comparative and historical data », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 53, N° HS2, novembre, p. 211-223.
- PRIOUX F., 2006, « L'évolution démographique récente en France », *Population*, 61(4), p. 393-436.
- PRIOUX F., 2008, « L'évolution démographique récente en France : l'espérance de vie progresse toujours », *Population*, 63(3), p. 437-476.
- RAPPORT AU PARLEMENT, 2008, *Les orientations de la politique de l'immigration*, Comité interministériel de contrôle de l'immigration, Paris, La Documentation française, 235 p.
- RAULT W., 2009, *L'invention du pacs : pratiques symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 275 p.
- RÉGNIER-LOILIER A., PRIOUX F., 2009, « La pratique religieuse a-t-elle une influence sur les comportements familiaux en France ? », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles. Premiers résultats de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Ined, Grandes enquêtes, 544 p.
- RICHET-MASTAIN L., 2006, « Bilan démographique 2005. En France, la fécondité des femmes augmente toujours », *Insee Première*, n° 1 059, janvier.
- RICHET-MASTAIN L., 2007, « Bilan démographique 2006 : un excédent naturel record », *Insee Première*, n° 1 118, janvier.
- ROSSIER C., TOULEMON L., PRIOUX F., 2009, « Évolution du recours à l'IVG en France entre 1990 et 2005 », *Population*, 64(3), p. 495-530.
- TOULEMON L., 2005, « Who are the late mothers », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 53, n° HS2, novembre, p. 224-234.
- VILAIN A., 2008, « Les interruptions volontaires de grossesses en 2006 », Paris, Drees, *Études et résultats*, n° 659.

**France PRIoux, Magali MAZUY • L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE EN FRANCE :
DIX ANS POUR LE PACS, PLUS D'UN MILLION DE CONTRACTANTS**

La population de la France métropolitaine est estimée à 63,2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2009. L'accroissement total est encore largement positif en 2008 et presque identique à celui de l'année 2007, l'augmentation des naissances étant en partie compensée par celle des décès. Le nombre d'étrangers admis à séjourner a diminué en 2007 un peu plus nettement que les deux années précédentes. L'indicateur conjoncturel de fécondité est estimé à 2 enfants par femme en 2008, niveau proche de la descendance finale de la génération 1970. Les avortements sont stables mais leur fréquence augmente légèrement chez les femmes les plus jeunes. Le nombre de pacs signés en 2008 a encore augmenté, pour les couples de même sexe comme pour les couples de sexe différent. Les mariages sont en légère baisse, la probabilité de mariage des célibataires n'ayant jamais été aussi basse. Les divorces prononcés en 2008 sont majoritairement des divorces par consentement mutuel. L'espérance de vie à la naissance des hommes a légèrement augmenté (+ 0,14 an) et celle des femmes n'a pas progressé (– 0,06 an).

**France PRIoux, Magali MAZUY • RECENT DEMOGRAPHIC DEVELOPMENTS IN FRANCE:
TENTH ANNIVERSARY OF THE PACS CIVIL PARTNERSHIP, AND OVER A MILLION
CONTRACTING PARTIES**

The population of metropolitan France (mainland and Corsica) on 1 January 2009 was estimated at 63.2 million. Natural growth was again strongly positive in 2008, and almost identical to that of 2007, with the increase in births partly offset by a rise in deaths. The number of foreigners admitted for residence fell slightly more sharply in 2007 than in the two previous years. The estimated total fertility rate was 2 children per woman in 2008, a level close to the completed fertility of the 1970 cohort. The number of abortions remained stable, but their frequency increased slightly among the youngest women. The number of PACS civil partnerships signed in 2008 increased yet again, both for same-sex couples and for heterosexual couples. Marriages fell slightly, and the probability of marrying for single people has never been lower. Most of the divorces pronounced in 2008 were by mutual consent. Male life expectancy at birth increased slightly (+ 0.14 years) and that of women remained stable (– 0.06 years).

**France PRIoux, Magali MAZUY • LA EVOLUCIÓN DEMOGRÁFICA RECIENTE DE FRANCIA:
DIEZ AÑOS DE PACS, MÁS DE UN MILLÓN DE CONTRATANTES.**

La población de Francia metropolitana está estimada a 63,2 millones de habitantes al 1^o de enero de 2009. El crecimiento total es todavía ampliamente positivo en 2008 y casi idéntico al de 2007, el aumento de los nacimientos habiendo sido compensados por el de las defunciones. En número de extranjeros admitidos a residencia ha disminuido en 2007 un poco más sensiblemente que durante los dos años precedentes. El indicador coyuntural de fecundidad está estimado a 2 hijos por mujer en 2008, nivel próximo al de la descendencia final de la generación 1970. Los abortos son estables pero su frecuencia aumenta ligeramente en las mujeres más jóvenes. El número de Pacs (Pacto civil de solidaridad) ha aumentado todavía tanto para las parejas del mismo sexo como para las de sexo diferente. Los matrimonios disminuyen ligeramente, y para los solteros la probabilidad de casarse nunca ha sido tan baja. Los divorcios pronunciados en 2008 son en mayoría divorcios por consentimiento mutuo. Aunque ligeramente, la esperanza de vida al nacer de los hombres ha aumentado (+ 0,14 años) pero no la de las mujeres (– 0,06).